

de l'Aruwimi) on trouve partout au moins trois bonnes espèces de lianes à caoutchouc : les *Landolphia owariensis* et *Gentilii* ainsi que les *Clitandra Arnoldiana*.

Le *L. Gentilii* se rencontre plus particulièrement entre le Lopori et Barumbu.

Une autre liane abonde également dans ce district et notamment aux environs de Mushie : c'est le *Landolphia Klainei*.

Le *Landolphia humilis* est une liane buissonnante; bien qu'on la rencontre au lac Léopold II, elle n'est pas exploitée actuellement.

Quant au *Carpodinus lanceolata*, qu'on prend souvent pour le vrai producteur du caoutchouc des herbes, il fournit un latex sans valeur.

Le caoutchouc *Lac Léopold II* valait en août 1907 de 7 fr. 40 à 10 fr. 42 1/2.

Vente à Anvers en 1905 : 142 tonnes de ce caoutchouc.

*District de l'Équateur.* — Les lianes à caoutchouc qui dominant dans ce district sont :

Les *Landolphia owariensis*, *Gentilii*, les *Clitandra Arnoldiana* et les *Carpodinus Gentilii*.

L'espèce des *L. owariensis* présente cette particularité de donner à la fois du bon caoutchouc et de la glu sur des pieds croissant en un même endroit.

Les *L. Gentilii* se rencontrent surtout le long du Ruki et dans le Lopori et la Maringa.

Parmi les centres de récolte importants il convient de citer Basankusu, Waka, Baringa, Monpono, etc.

Le caoutchouc *Équateur I* atteignait comme prix extrêmes à Anvers :

En 1895, de 6 fr. 17 1/2 à 6 fr. 65; en 1906, de 12 fr. 72 1/2 à 13 fr. 40.

La variété *Lopori I*, en 1895, de 6 fr. 17 1/2 à 6 fr. 50; en 1906, de 12 fr. 72 1/2 à 13 fr. 40.

Le caoutchouc *Ruki* était payé en août 1907 de 6 fr. 15 à 9 fr. 75.

Le caoutchouc *Momboyo* était payé en août 1907 de 5 fr. 62 1/2 à 5 fr. 80.

Le caoutchouc *Lulonga* était payé en août 1907, 8 fr. 50.

Vente à Anvers en 1905 :

97	tonnes	<i>Equateur</i> .
186	"	<i>Lopori</i> .
53	"	<i>Momboyo</i> .
18	"	<i>Ikelemba</i> .
5	"	<i>Ruki</i> .
7	"	<i>Lulonga</i> .
100	"	<i>Maringa</i> .

*Districts des Cataractes, du Stanley-Pool et de Boma.*

— Les deux premiers districts sont couverts sur de vastes étendues de *Landolphia des herbes*, qui forment leur principale richesse. Les indigènes les exploitent sur une vaste échelle, et quoique toutes les parties de la plante contiennent du latex, ils ne retirent celui-ci que de la liane souterraine.

Leur produit, rempli de débris végétaux dont

la présence est due à un battage insuffisamment poussé, affecte la forme de rognures de la grosseur du bout du doigt (thimbles) et se désigne commercialement sous le nom de « Bas-Congo ».

En tête des plantes qui fournissent du caoutchouc des herbes il faut placer le *Landolphia Thollonii*. D'autres lianes en renferment, mais dans des proportions moindres : les *Landolphia humilis* et les *Carpodinus gracilis*.

Le *Landolphia Klainei* a été signalé au Stanley-Pool dans les environs de Sabuka.

Le *Clitandra Arnoldiana* se rencontre en abondance tant dans les districts des Cataractes et du Stanley-Pool que dans celui de Boma (Mayumbe).

Les *Bas-Congo thimbles rouges* atteignaient à Anvers comme prix extrêmes :

En 1895, de 3 fr. 60 à 3 fr. 80; en 1906, de 6 fr. 50 à 7 francs.

Vente à Anvers en 1905 : 86 tonnes de ce caoutchouc.

*District de la Province orientale.* — La liane la plus répandue est le *Clitandra Arnoldiana*. On la rencontre surtout dans les zones des Stanley-Falls, de Ponthierville et du Manyema ainsi que dans le sud du Katanga.

Le *Carpodinus lanceolata* existe également dans la zone du Manyema, mais cette plante fournit un latex qui ne donne par coagulation qu'une masse poisseuse employée comme glu par les indigènes.

La variété *Katanga* était payée en août 1907 de 8 fr. 62 1/2 à 11 fr. 10.

Vente à Anvers en 1905 : 98 tonnes de caoutchouc « Katanga ».

*District des Bangala.* — Ici encore c'est surtout le *Clitandra Arnoldiana* qui fournit le caoutchouc en plus grande quantité.

La variété *Mongala* valait en août 1907 de 6 fr. 27 1/2 à 10 fr. 52 1/2.

Vente à Anvers en 1905 : 93 tonnes de caoutchouc « Mongala ».

*District de l'Ubangi.* — Deux lianes ont été signalées dans ce district comme fournissant du caoutchouc : le *Landolphia Klainei* (environs d'Imese) et le *Clitandra Nzunde*. Cette dernière n'est connue actuellement que dans les forêts situées au sud de Banzyville; elle donne un latex abondant, fournissant un caoutchouc noir de très bonne qualité.

### Rapport.

Il n'est guère possible de fournir un chiffre exact en ce qui concerne les bénéfices que peut donner une exploitation de caoutchouc bien menée.

Toutefois, nous donnerons à titre d'indication les renseignements suivants qui permettent de se

faire une idée de la valeur du caoutchouc en Afrique et rendu à Anvers.

La Compagnie du Kasai paie le kilogramme de CTC 1 fr. 25.

Le prix de rétrocession au Congo français était fixé vers le mois de juillet 1907 à des prix variant de 1 fr. 25 à 1 fr. 50.

Enfin, l'État du Congo s'est engagé à céder aux sociétés Abir et Société anversoise du Commerce au Congo, sur quai, à Anvers, et pendant un laps de temps déterminé, le kilogramme de CTC au prix de 4 fr. 50.

#### Avenir du caoutchouc.

Abondant partout, dans la savane comme dans la forêt, le caoutchouc peut être récolté en grandes quantités. La pureté du produit, condition essentielle de la qualité, va s'améliorant constamment grâce aux procédés perfectionnés de récolte auxquels les indigènes sont déjà parfaitement initiés.

Aussi le caoutchouc est-il et restera-t-il sans doute longtemps la principale richesse de l'État. Comme le montre le diagramme, les exportations ont monté à 4,848,931 kilogrammes en 1906 contre 18,069 kilogrammes en 1886 (voir page 324).

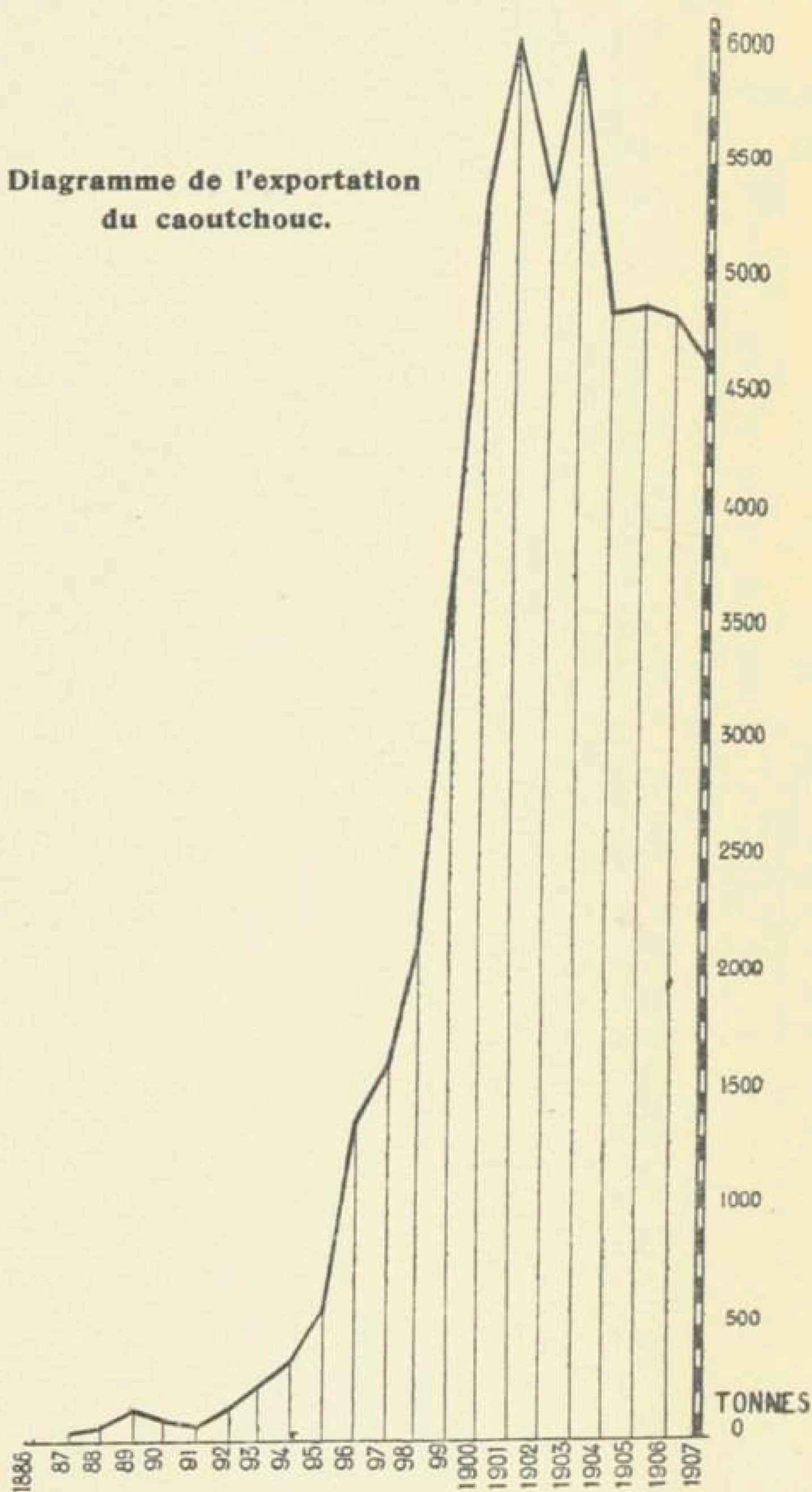
Cet énorme accroissement de production n'abaisse cependant pas le prix de vente du produit, car les nouvelles applications qu'on en fait tous les jours en augmentent sans cesse la demande; au contraire, il subit un mouvement de

hausse presque continuel : ainsi la hausse moyenne à fin décembre 1906 était de 3 p. c. comparativement à fin décembre 1905, et cela malgré une hausse de 13 pour cent constatée à la fin de cette dernière année.

Dans le courant de l'année 1907 cet article a subi de violentes fluctuations de prix qu'il faut attribuer plutôt à la crise financière que nous traversons qu'à l'état précaire de l'industrie : c'est ainsi qu'on constatait en décembre

une baisse moyenne d'environ 28 p. c. sur les prix de l'année précédente.

Cette situation est anormale et passagère, et il



faut remonter jusqu'en 1902 pour retrouver des cours aussi bas.

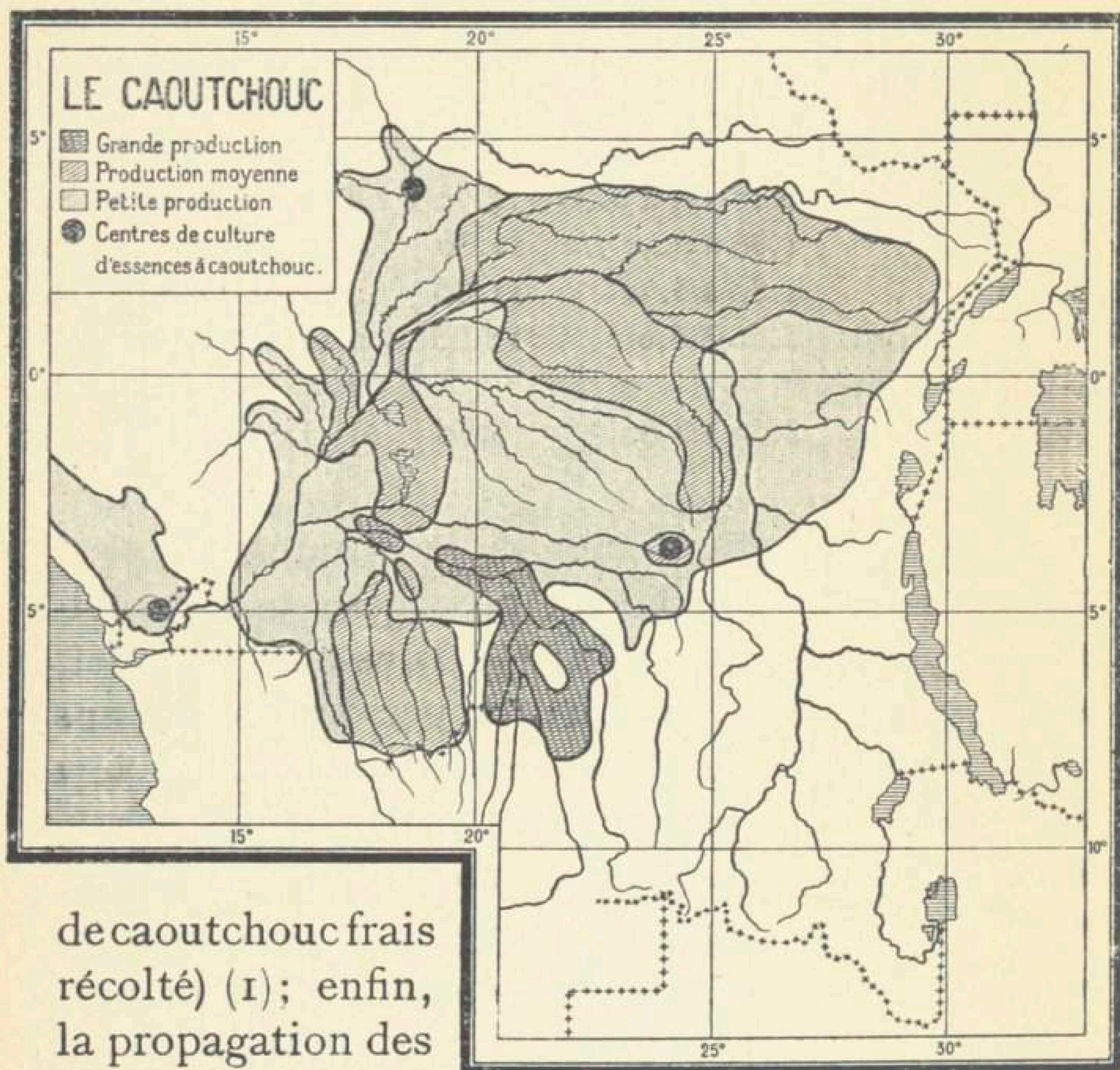
Voici un tableau de comparaison des valeurs en 1895, en 1906 et en 1907 :

	1895	1906	1907
Kasai rouge I . . . . .	6.95 à 7.12 1/2	12.50 à 13.25	9.40 à 13.45
Équateur I . . . . .	6.17 1/2 à 6.65	12.72 1/2 à 13.40	9.40 à 13.65
Lopori I . . . . .	6.17 1/2 à 6.50	12.72 1/2 à 13.40	9.40 à 13.65
Uele . . . . .	4.80 à 5.42 1/2	11.30 à 12.00	8.80 à 12.00
Aruwimi . . . . .	4.80 à 5.70	11.30 à 12.00	8.80 à 12.00
Haut-Congo ord.	5.50 à 6.00	11.35 à 12.25	8.80 à 12.20
Bas-Congo thim- bles rouges. . . . .	3.60 à 3.80	6.50 à 7.00	4.50 à 7.00

Le seul danger qui menace le caoutchouc, c'est l'épuisement que pourrait provoquer une exploitation imprudente. Il a été constaté, en effet, qu'après une récolte il faut à peu près deux ans pour que les lianes puissent se reposer. Le tort causé à la plante est donc grand. Il n'en est pas de même pour les caoutchoutiers des herbes, que l'on peut cultiver par coupe réglée : des espaces exploités à fond et abandonnés par l'indigène ont, en effet, repris leur valeur au bout de trois ans.

Le gouvernement a pris une série de mesures destinées à parer aux dangers qui pouvaient menacer la production du caoutchouc : c'est d'abord la défense absolue de couper les arbres et les lianes comme les indigènes le faisaient autrefois; ensuite l'obligation imposée à ceux qui récoltent du caoutchouc de planter un nombre d'arbres

ou de lianes proportionnel à la quantité de produit récolté (au moins 50 pieds pour le caoutchouc d'arbres ou de lianes et 15 pieds pour le caoutchouc des herbes par 100 ou fraction de 100 kilogrammes



de caoutchouc frais récolté) (1); enfin, la propagation des bonnes espèces.

L'administration, après avoir d'abord tenté des replantations dans tous les postes de l'État,

(1) Au premier janvier 1907 les champs d'essences à caoutchouc aménagés par l'État et les sociétés commerciales comptaient 11,525,000 plants. En tenant compte de l'inexpérience des planteurs, etc., etc., on peut estimer à 15 millions le nombre de pieds plantés en conformité des dispositions légales citées ci-dessus.



s'est décidée à concentrer ses essais dans un certain nombre d'établissements agricoles judicieusement choisis par les agronomes dans chaque district producteur. Chacune de ces plantations comprendra un ou plusieurs secteurs de 50 hectares.

Indépendamment de celles-ci, *trois grands centres de culture d'essences à caoutchouc*, d'une étendue d'environ 300,000 hectares, sont établis :

1. *Dans la zone du Mayumbe* aux environs de Banza.

2. *Dans le district de l'Ubangi* aux environs du poste de Duma.

3. *Dans le district du Lualaba-Kasai* dans les forêts de la haute Lukerie, entre les postes de Katak-Kombe et de Lodja.

Après avoir suivi jusque vers l'année 1900 une progression fortement ascendante, le chiffre des récoltes se maintient actuellement à un taux normal et régulier grâce aux mesures que nous venons d'énumérer et dont les effets seront plus sensibles encore par la suite.

La Belgique a importé en 1906 9,440,661 kilogrammes de caoutchouc brut de toutes provenances.

L'importation totale du caoutchouc sur les principaux marchés du monde atteignait, en 1905, le chiffre de 76,087,101 kilogrammes se répartissant comme suit :

États-Unis . . .	. kilos	28,582,000
Liverpool . . .	»	21,907,000
Hambourg . . .	»	8,100,000

Anvers . . . . .	kilos	5,713,728	(transit non compris)
Le Havre . . . . .	»	5,700,000	
Lisbonne. . . . .	»	2,475,873	
Londres . . . . .	»	2,278,000	
Bordeaux. . . . .	»	1,330,480	

La production mondiale du caoutchouc a été la suivante du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet :

1899-1900	53,348	tonnes								
1900-1901	52,864	»								
1901-1902	53,887	»								
1902-1903	55,603	»								
1903-1904	61,759	»								
1904-1905	68,879	»								
1905-1906	67,999	»	<table> <tr> <td rowspan="3">}</td> <td>42,800</td> <td>de l'Amérique</td> </tr> <tr> <td>23,400</td> <td>de l'Afrique</td> </tr> <tr> <td>1,800</td> <td>de l'Asie et de la Polynésie</td> </tr> </table>	}	42,800	de l'Amérique	23,400	de l'Afrique	1,800	de l'Asie et de la Polynésie
}	42,800	de l'Amérique								
	23,400	de l'Afrique								
	1,800	de l'Asie et de la Polynésie								

### LA GUTTA-PERCHA.

La gutta-percha est le latex coagulé de divers arbres : Palaquium, Isonandra, etc.

Celle-ci ne semble pas exister au Congo, mais l'État a fait, depuis 1895, plusieurs tentatives d'introduction de cet arbre qui, finalement, ont été couronnées de succès.

La preuve de l'acclimatement est faite; aujourd'hui, il reste à développer les plantations.

Cette gomme se vend de 5 à 22 francs le kilogramme et la production a peine à suffire à la consommation.

## LE COPAL.

Les arbres à copal appartiennent à la famille des légumineuses. Ils abondent dans toute la forêt équatoriale et se complaisent sur les rives basses des rivières.

La gomme copal, très employée dans la fabrication des vernis, varie du blanc au rouge en passant par le blanc doré. Elle existe en quantités considérables au Congo et se présente sous deux aspects : le *copal vert* fraîchement récolté à l'arbre et le *copal fossile* enfoui dans la terre et de beaucoup supérieur au premier.

Sa valeur est très variable suivant les espèces. Voici quelques prix de 1906 :

Triée dure claire . . . . .	par 100 kil.	275 à 300 fr.
Triée claire légèrement teintée.	»	215 à 225 »
Triée assez claire . . . . .	»	175 à 200 »
Triée opaque . . . . .	»	120 à 135 »
Non triée qualité courante . . . . .	»	110 à 130 »

Il en a été exporté, en 1906, 868,735 kilos d'une valeur de fr. 1,085,918.75. ]

Les importations de copal à Anvers en 1907 ont été de :

Espèces congolaises . . . . .	1,060,295 kil.
Espèces diverses . . . . .	154,494
Total . . . . .	<u>1,214,789 kil.</u>

Il existe encore d'autres gommes moins impor-

tantes provenant de diverses légumineuses, entre autres les arbres à *gomme arabique* et à *gomme gutte* signalés entre le Rubi et l'Uele et le *Mimusops Balata*.

### C. — L'IVOIRE.

L'ivoire, qui fut pendant un certain temps le principal produit d'exportation du pays, provient en majeure partie des dents d'éléphant. \*

« Toute défense d'éléphant comprend trois parties distinctes : l'épiderme ou croûte, que le fabricant doit enlever tout d'abord; le cœur ou centre, qui peut, s'il est trop allongé ou trop large, causer une perte sensible à l'acheteur; enfin le creux. »

La dent vaut d'autant plus qu'elle est plus grosse et plus régulière, d'un grain plus serré et d'un moindre creux.

L'ivoire récolté sur le corps d'animaux morts récemment est plus répandu : c'est l'*ivoire ordinaire*.

Quand la défense fraîchement enlevée à l'éléphant est fendue dans le sens de la longueur, on trouve parfois à l'intérieur des parties de couleur olivâtre qu'on nomme *ivoire vert* et qui sont très recherchées pour les ouvrages de luxe.

Enfin il existe une troisième variété d'ivoire, inférieure aux deux autres : c'est l'*ivoire mort* enlevé aux bêtes mortes depuis longtemps. Il a un aspect gris sale.

Pour être de bonne qualité il faut que l'ivoire soit exempt de taches intérieures, fentes, etc.

Commercialement, les défenses se répartissent en catégories dont les principales sont :

1. Les « dents lourdes » qui sont les plus belles et les plus grandes ; elles atteignent parfois deux mètres ; on y classe les dents ayant plus de 25 kilos.

2. Les « dents moyennes », un peu inférieures en taille aux précédentes.

3. Les « petites dents » au-dessous de 18 kilos.

4. Les « Bangles » rangées dans les catégories 2 et 3, qui doivent être rondes pour pouvoir fournir des anneaux de bras pour les Indiens et les indigènes de la côte orientale d'Afrique.

5. Les « dents à billes » pour lesquelles on utilise même de petites dents de 6 à 8 centimètres de diamètre. Toute proportion gardée, ce sont ces dernières qui atteignent la plus grande valeur marchande.

6. Les « escravelles » ou « scrivailles », morceaux d'ivoire dont on se sert pour les menus objets et bibelots.

Signalons également la division en *ivoire doux* provenant d'éléphants vivant dans les pays de rochers et de montagnes, et *ivoire dur* enlevé aux éléphants des plaines et marécages. Le premier a plus de valeur que le second.

#### Lieux d'origine.

L'ivoire est répandu sur tout le territoire de l'Etat, gardé par les indigènes au retour de

leurs chasses et vendu par eux aux trafiquants étrangers (1). Dans les régions où ceux-ci ont peu pénétré au début, comme dans certaines parties des districts de l'Uele, de l'Aruwimi, de la Province orientale, des Bangala et de l'Equateur, il existe encore en quantités énormes.

Dans les régions où l'éléphant se fait rare comme dans le Bas-Congo, et dans celles fortement occupées par les Européens, la récolte de l'ivoire est beaucoup moins fructueuse. Elle se borne alors à l'ivoire d' « infiltration », c'est-à-dire à celui des districts reculés, apporté par les tribus indigènes intermédiaires. C'est le cas pour toutes les rives du haut Congo et de ses affluents navigables.

#### Avenir.

L'ivoire vendu pendant longtemps sur les marchés européens, Londres et Liverpool, provenait presque uniquement de l'Afrique : Soudan, Afrique orientale, Colonie du Cap, Angola et Gabon. La découverte d'un pays neuf comme le Congo, d'un immense bassin ayant jusque-là échappé à

---

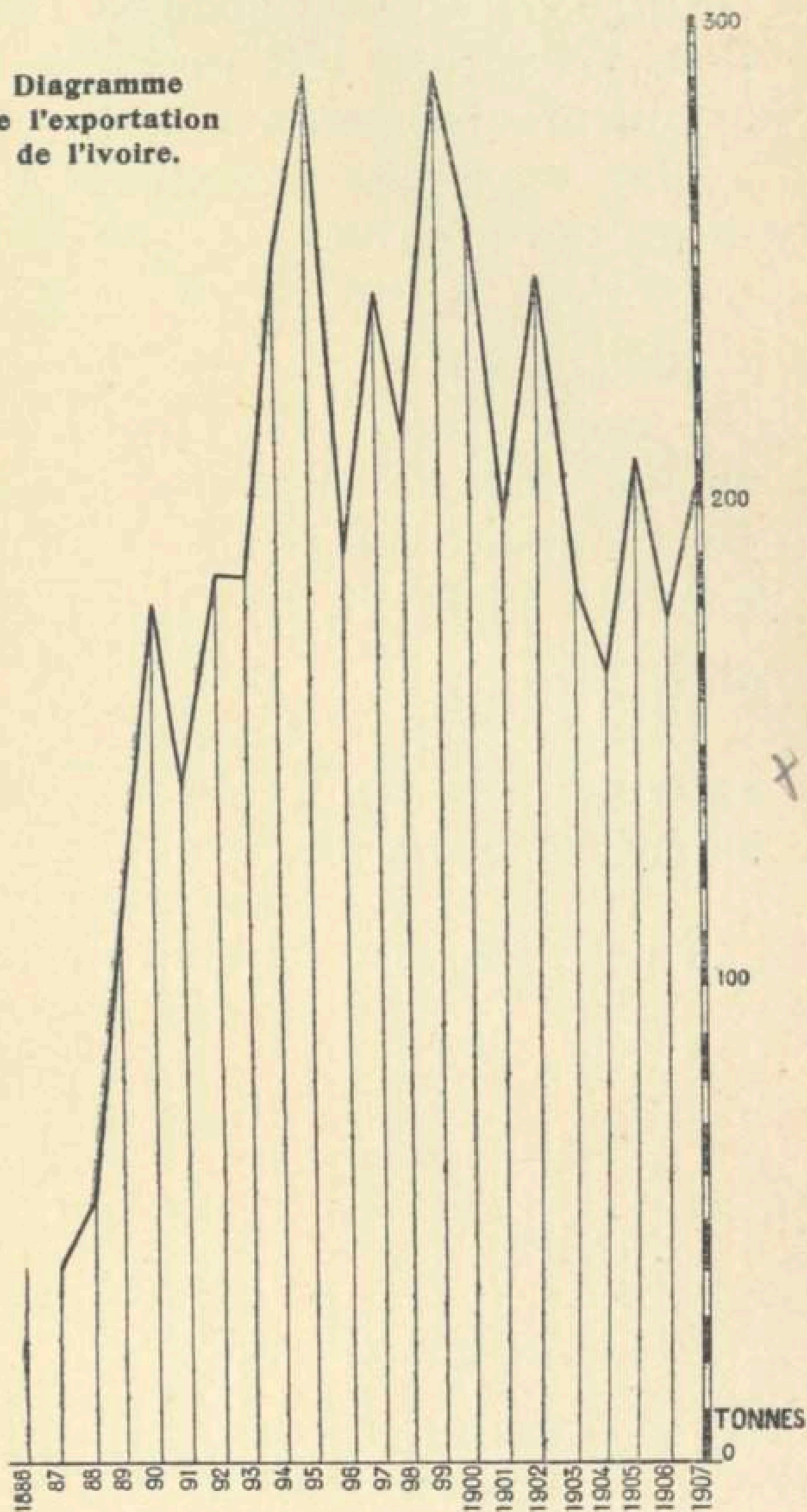
(1) Afin d'éviter la destruction des éléphants, l'Etat n'a permis cette chasse que dans les parties du territoire non constituées en réserve et après obtention préalable d'un permis ou d'une autorisation, suivant qu'il s'agit d'Européens ou d'indigènes. Les premiers payent une taxe de 500 francs, plus 50 francs par arme à feu perfectionnée et 10 francs par fusil à silex. Les seconds s'acquittent en remettant à l'Etat une partie de l'ivoire qui ne peut jamais dépasser la moitié du poids total récolté. De plus, pour protéger les jeunes éléphants, l'exportation, le trafic ou la détention de défenses pesant moins de 2 kilogrammes sont interdits. Enfin, dans tout l'Etat, la chasse est défendue du 15 octobre au 15 mai.

toute exploitation, et dans lequel le précieux produit abondait, amena une perturbation dans ce commerce.

Un nouveau marché, celui d'Anvers, fut créé, et se développa aux dépens de ses concurrents, au point de surpasser bientôt Liverpool et même Londres, grâce à desivoires étrangers (notamment de l'Angola) qui arrivent également sur la place (1).

Mais comme il est activement récolté par les puissantes compagnies

Diagramme  
de l'exportation  
de l'ivoire.



(1) Les ventes se font trimestriellement d'après un catalogue descriptif des divers lots, soigneusement dressé par les courtiers et envoyé aux principaux acheteurs.

qui l'achètent aux indigènes, son acquisition est devenue plus onéreuse et plus difficile.

Sans baisser sensiblement jusqu'ici, la production d'ivoire se restreindra forcément dans un avenir plus ou moins éloigné.

Une exploitation commerciale basée uniquement sur l'achat de ce produit ne se présente plus à des particuliers dans des conditions très rémunératrices.

L'ivoire devra sans doute, d'ici à quelques années, être considéré seulement comme un objet de commerce secondaire, comme un appoint, dans le trafic de factoreries établies dans un autre but. \*

L'année 1906 a été marquée par une hausse extraordinaire de l'ivoire et celle-ci s'est encore accentuée en 1907.

Voici quelques prix à fin 1907 :

Dents saines . . . . .	35 1/4 à 43 3/4 fr.
Oversizes . . . . .	36 à 38 1/2
Dents à bangles . . . . .	27 3/4 à 38 1/2
Dents à billes . . . . .	30 1/2 à 46 1/2
Scrivailles . . . . .	20 à 25 3/4

L'ivoire doux se paye :

Pour les grosses dents . . . . .	38 à 44 fr.
Dents à billes . . . . .	45 à 60
Enfin l'ivoire du Sénégal obtient couramment	38 fr.

Le tableau suivant, comprenant les moyennes des prix en ne tenant compte ni de la qualité ni



du poids, permettra de se rendre compte de la progression :

En 1888, fr.	24.00 le kilo	poids moyen	9 2/5 kilos
En 1889,	28.25 »	»	» 12 1/2 »
En 1894,	15.05 »	»	» 7 3/10 »
En 1900,	17.93 »	»	» 9 »
En 1904,	21.54 »	»	» 8 2/5 »
En 1905,	28.55 »	»	» 8 2/5 »
En 1906,	27.90 »	»	» 8 5/8 »
En 1907,	33.52 »	»	» 8 3/8 »

Les importations totales à Anvers se sont élevées en 1907 à 327,800 kilos et le total des ventes à 312,400 kilos (à Londres 241,000 kilos et à Liverpool 22,000 kilos).

La consommation annuelle de l'ivoire dans le monde est de 549,550 kilos environ.

Les importations de l'ivoire en Belgique pour l'année 1906 ont été de 325,372 kilos (11 millions 388,000 francs).

L'État du Congo en a exporté, en 1906, 178,207 kilos d'une valeur de 4,455,175 francs. (Voir diagramme page 333.)

## CULTURE

Le Congo est appelé à devenir surtout une colonie de plantation.

Cette définition dit assez l'importance qu'y a prise la culture et le développement de plus en plus grand qu'on cherchera à lui donner.

Les produits destinés à l'exportation, les *cultures*

*industrielles* ou de *rapport* doivent y figurer en première ligne. D'autre part, les exploitations agricoles nécessitent un personnel nombreux, européen et de couleur, qui requiert l'établissement de *cultures alimentaires*. La main-d'œuvre existe-t-elle au Congo? Dans une certaine mesure. Sans doute, la matière brute est abondante : l'ethnographie nous a appris que la population est tout à la fois dense et généralement vigoureuse. Cependant elle est peu habituée au travail et surtout à une occupation suivie. Le moyen d'en obtenir une main-d'œuvre régulière et suffisamment abondante constitue peut-être le plus gros problème qu'il faille résoudre au Congo. Ce dernier n'est d'ailleurs pas moins bien partagé que les autres pays tropicaux : ce problème se pose chez eux comme chez nous, et la question du travail, déjà si importante dans nos pays, se présente sous les tropiques avec plus de gravité encore.

Vingt années d'occupation du Congo ont cependant produit déjà certains résultats : on arrive dans certaines régions, et lorsque le travail n'est pas trop considérable, à obtenir par les moyens habituels une certaine quantité de main-d'œuvre : le gouvernement obtient des travailleurs ordinaires engagés par contrat aux conditions suivantes :

Salaire maximum pour le Bas-Congo et Léopoldville : fr. 0.21 par jour.

Salaire maximum pour le Haut-Congo : 7 francs; salaire initial : au maximum de 2 à 6 francs suivant la région.

Dans ces conditions, le succès des plantations se présente sous un jour suffisamment favorable. Ce n'est toutefois que dans le Bas-Congo que celles-ci sont réellement rémunératrices.

## CULTURES INDUSTRIELLES

### A. — LE CACAO.

Le cacaoyer se classe au premier rang des cultures arbustives. Cette plante pourra, moins encore que le café, être cultivée avec succès ailleurs que dans la grande forêt.

Elle exige, en effet, non seulement les meilleures terres argileuses, mais encore une situation abritée; de plus, ses semences sont délicates et sa transplantation difficile.

Les premières plantations de cacaoyers furent établies principalement au moyen de graines de San Thomé, d'où proviennent d'ailleurs la plupart des cacaoyers actuellement existants.

Cependant le jardin botanique cultive des caeos originaires de Caracas, de Colombie, de Surinam, de San Salvador, de la Trinité, etc.

Les espèces végétales qui fournissent le cacao appartiennent au genre *Theobroma*.

( Les essais de plantation n'ont pas donné partout les résultats qu'on croyait pouvoir en attendre : c'est que le cacaoyer exige pour fournir un rendement sérieux un ensemble de conditions que l'on

trouve rarement réunies : un *climat*, un *terrain*, des *moyens de communication favorables* et une *main-d'œuvre abondante*.

### Le climat.

La sécheresse est le grand ennemi du cacao. Les conditions climatériques les plus propices à cette culture se trouvent réunies au Mayumbe. Cette région jouit d'un climat très sain, surtout dans la partie accidentée : l'absence de marais, due à la rapidité du courant des rivières, n'y est certes pas étrangère.

Les saisons y sont nettement marquées : la saison des pluies commence à la fin de septembre pour se terminer dans les premiers jours de mai. Une moyenne de huit années d'observations donne 1<sup>m</sup>483 comme hauteur de pluie, mais cette hauteur est loin d'être uniforme : ainsi l'année 1898 a donné 2<sup>m</sup>632, alors qu'en 1904 la hauteur de pluie tombée se réduisait à 0<sup>m</sup>892.

En ce qui concerne la température, celle-ci dépasse rarement 37° centigrades en saison chaude à midi et à l'ombre.

Les nuits sont généralement froides, et en saison sèche il arrive que le thermomètre ne marque que 8°.

### Le terrain.

La majeure partie de l'État se développe dans les grès et dans les schistes qui ne conviennent pas pour la culture du cacao ; c'est là une des

causes principales de non-réussite des plantations dans certaines parties de l'État.

Le sol du Mayumbe est constitué par la série des terrains granitiques éminemment favorables à la culture de cette plante. La véritable valeur de cette région réside d'ailleurs dans la richesse de son sol.

#### Les moyens de communication.

De bons moyens de communication existent dans la majeure partie de l'État du Congo, mais les tarifs sont encore trop élevés à l'heure actuelle pour permettre l'exploitation du cacao dans des conditions avantageuses; tel n'est pas le cas du Mayumbe qui, à ce point de vue également, se trouve dans une situation privilégiée.

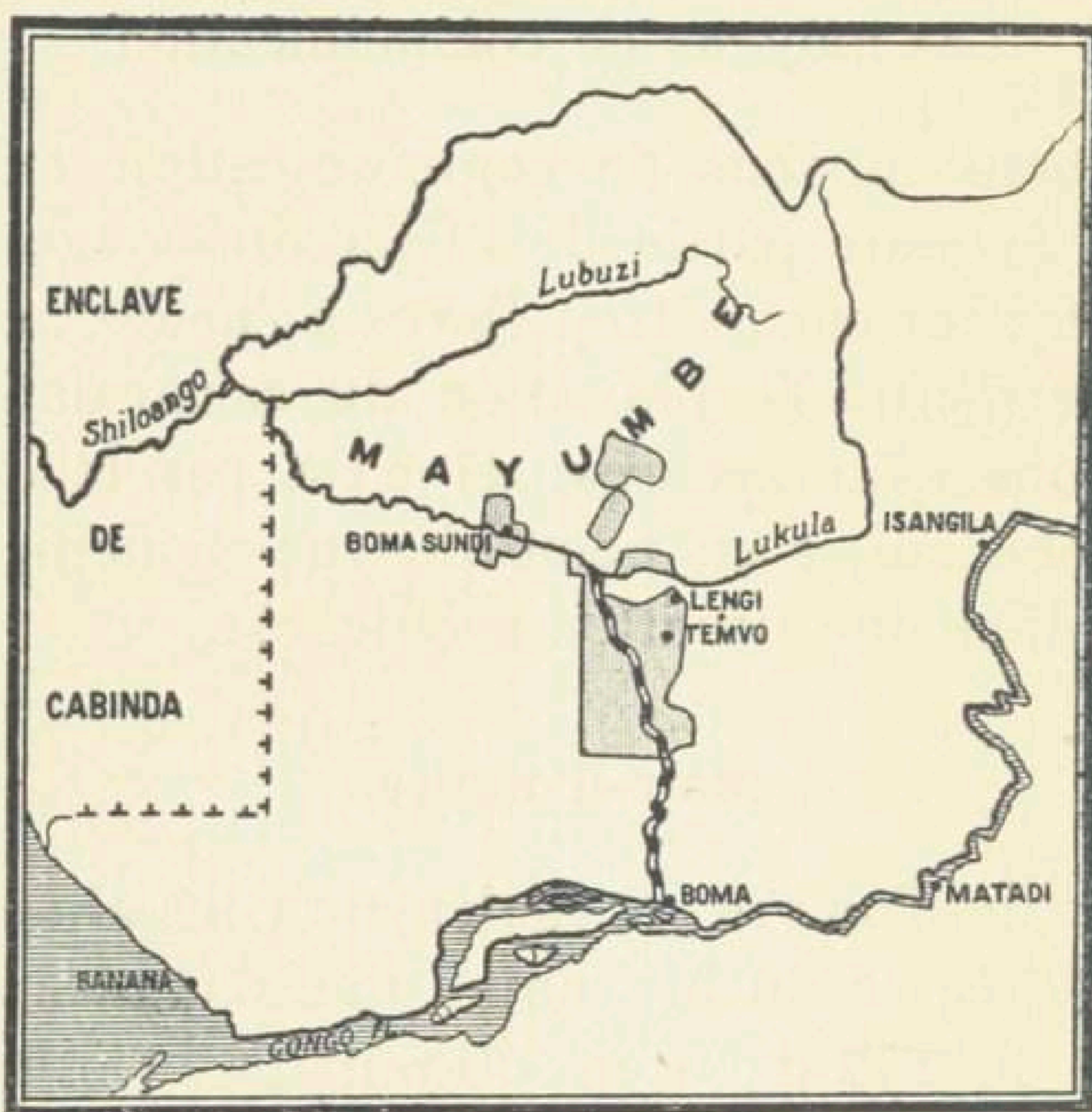
#### Main-d'œuvre.

La main-d'œuvre est également plus abondante dans la région du Mayumbe que dans les autres parties de l'État; rien d'étonnant d'ailleurs à cette situation : les noirs voisins de la côte sont depuis bien plus longtemps en contact avec le blanc que ceux de l'intérieur. Ils savent également qu'ils peuvent acquérir à prix d'argent dans les factoreries les objets qu'ils désirent : aussi leur salaire est-il toujours payé en argent.

Généralement les travailleurs du Mayumbe sont engagés au salaire de 8 à 10 francs par mois et nourris par les planteurs.

### Centres de culture.

Les districts dans lesquels la culture du cacao donne les meilleurs résultats sont ceux de *Boma* (Mayumbe), de l'*Équateur*, de l'*Aruwimi* et de la *Province orientale*.



Les plantations de cacao au Mayumbe.

*District de Boma (Mayumbe).* — Les terres possédées par des planteurs de cacao dans cette région s'étendaient en 1906 sur une surface de 70,324 hectares.

L'étendue réellement plantée à ce jour atteint environ 3,700 hectares, et l'étendue en production environ 1,100 hectares.

On compte sur un rendement moyen de 600 kilos de cacao à l'hectare, quand les plantes ont atteint l'âge adulte, c'est-à-dire la septième année.

Voici le relevé de la production annuelle du cacao au Mayumbe depuis 1901 :

1901 . . . . .	1,133 kilos
1902 . . . . .	10,539 »
1903 . . . . .	67,222 »
1904 . . . . .	205,967 »
1905 . . . . .	211,233 »

*District de l'Équateur.* — Les principaux centres de culture de ce district sont Irebu, Coquilhatville, Ikenge et Bikoro.

*District de l'Aruwimi.* — Barumbu, Bomaneh et Mogandjo sont les centres de culture les plus importants.

Dans chacun de ces deux derniers districts on met en terre annuellement au moins 50,000 plants de cacao.

*District de la Province orientale.* — Seuls quelques postes de ce district possèdent des plantations, et ces dernières, en raison des difficultés d'exportation, n'atteignent pas l'importance de celles citées plus haut. L'étendue des terrains mis en culture dans ces trois derniers districts atteint actuellement environ 350 hectares, et on estime que, dans

trois ou quatre ans, ce chiffre aura été porté à un millier d'hectares.

### Avenir du cacao.

Les progrès rapides qu'a réalisés, dans le courant des dix dernières années, la culture du cacao permettent de bien augurer de l'avenir qui lui est réservé, et il semble que l'on puisse reporter sur cette plante toutes les espérances qu'avaient fait concevoir un instant les plantations de café et que la crise de surproduction est venue si malencontreusement réduire à néant.

Le cacao est actuellement la seule plante économique de grande culture susceptible de fournir des résultats certains dans des conditions normales de production; aussi peut-on le considérer comme l'élément de base de l'agriculture congolaise.

Les plantations de cacao actuellement existantes au Mayumbe ne recouvrent qu'une sommaire partie du sol disponible de cette région, qui, comme nous avons eu l'occasion de le signaler plus haut, offre au planteur les conditions les plus avantageuses. C'est de ce côté que devra porter l'effort de ceux que tentera cette exploitation à la fois facile, sûre et rémunératrice.

Voici quel est le chiffre des exportations de cacao de 1896 à 1906 :

1896 . . . . .	92 kilos
1897 . . . . .	983 »
1898 . . . . .	49 »
1899 . . . . .	447 »



1900	. . . . .	8,911 kilos.
1901	. . . . .	4,390 »
1902	. . . . .	15,873 »
1903	. . . . .	89,365 »
1904	. . . . .	231,382 »
1905	. . . . .	194,638 »
1906	. . . . .	402,429 »

+

### Prix du cacao.

Le prix s'est fortement relevé en 1907 : alors qu'en 1906 le cours moyen était de 1 fr. 80 le kilogramme, il a atteint en 1907 le chiffre de 2 fr. 84; au 5 décembre de la même année il était à 2 fr. 05.

Il est à remarquer que le stock visible du cacao est en diminution de plus de la moitié sur l'an dernier.

La Belgique a importé, en 1906, 5,952,670 kilos de cacao (fèves et pelures) d'une valeur de 10,715,000 francs.

Production mondiale (moyenne pour 1902-1903-1904) : environ 126,000 tonnes dont : Équateur, 25,549 tonnes, et San Thomé, 19,982.

### B. — LE CAFÉ.

Le café pouvait être considéré il y a quelque dix ans comme une des cultures de grand avenir du Congo. Par sa production relativement facile, sa préparation simple, sa facilité d'écoulement, il paraissait appelé à devenir l'un des principaux

articles d'exportation. La baisse produite par la surproduction du Brésil, jointe à la rareté de la main-d'œuvre, est venue réduire une partie de ces espérances.

En 1897, époque à laquelle la culture du café commençait à prendre de l'importance, la situation était la suivante :

Cette culture avait été tentée dans presque tous les postes de l'État, avec des succès divers, qui avaient permis de déterminer les contrées où les plantations pouvaient se faire sur une grande échelle.

Un million et demi de plants étaient répartis dans les districts de l'Équateur et des Bangala et aux Stanley-Falls.

Le *district de l'Équateur*, qui occupe la partie centrale de la forêt équatoriale, avait comme principaux centres de culture :

Coquilhatville : 100 hectares comprenant 60,000 caféiers en place ou en pépinières ;

Irebu : 10,000 plants ;

Bohangi (5,000), Équateurville et dix-neuf autres postes moins importants où les indigènes s'initiaient à la culture.

Au total : 100,000 pieds.

*Dans les districts des Bangala et de l'Aruwimi.* — Nouvelle-Anvers comptait 38,000 plants répartis entre cette station et le poste de Makolo ;

Umangi (5,000), Bumana (850) et d'autres postes secondaires possédaient 30,000 caféiers.

Il existait dans le district de l'Aruwimi deux postes agricoles importants : Basoko (26,000 plants) et Isangi (17,000 plants).

*Dans la Province orientale.* — Stanley-Falls et Wabundu étaient les sièges de grandes cultures dont certaines en plein rapport.

Total : 30,000 pieds.

A côté des plantations de l'État se trouvaient celles des Arabes.

*Dans le district du Lualaba-Kasai.* — Lusambo avait une plantation de caféiers de Liberia et un grand nombre de pieds de café du Sankuru.

Total du district : 27,000.

*Le district de l'Ubangi* possédait 80,000 plants répartis entre les postes de Banzyville, Yakoma, Lengo, etc.

*Dans le Bas-Congo (Mayumbe).* — Le poste de Lengi en comptait 20,000, celui de Temvo 1,100.

Au total il en existait 37,000.

Depuis 1897 la culture, après un mouvement ascensionnel qui atteint son apogée en 1900, a commencé à décroître.

Nous donnons à la page suivante le tableau du

nombre de caféiers en pleine terre recensés depuis 1894 :

1894 . . . . .	61,517
1895 . . . . .	241,446
1896 . . . . .	494,069
1897 . . . . .	1,167,259
1898 . . . . .	2,021,178
1899 . . . . .	2,364,634
1900 . . . . .	2,631,183
1901 . . . . .	2,533,559
1902 . . . . .	1,996,200 (1)

Actuellement les grands centres de culture se trouvent dans le *Mayumbe*, dans la zone des *Stanley Falls* et dans les districts de l'*Équateur* et de l'*Aruwimi*; seulement les plantations ne sont plus développées que dans ces deux derniers districts qui paraissent se trouver dans les conditions les plus favorables. X

Dans le Bas-Congo on a maintenu les postes existants : celui de Congo da Lemba a donné 40 tonnes en 1904 (2).

Les plantations se composent presque uniquement de caféiers de l'espèce *Coffea Liberica*; quelques postes possèdent des *Coffea Laurentii* et des *Coffea Dewevrei*, espèces indigènes que l'on propage là où le caféier de Liberia ne croît pas.

Les récoltes obtenues dans les différents postes

---

(1) Les diminutions qu'accuse l'année 1902 doivent être attribuées non seulement à la mauvaise qualité du sol, mais surtout au fait que le gouvernement a donné l'ordre de ne plus renseigner que les champs dont les arbustes sont de belle venue; les autres ont été abandonnés.

(2) La récolte de l'année suivante, contrariée par la sécheresse, n'a donné que 19 tonnes.

sont dirigées sur Kinshasa, à l'exception, toutefois, des quantités nécessaires aux besoins locaux. Une usine centrale établie dans cette localité traite les cafés par voie sèche et les prépare pour la vente; une partie est torréfiée et vendue au Congo même, l'autre est exportée en Europe.

En 1902 l'usine a fourni :

Expédiés vers l'Europe . . .	136,360 kilos
Utilisés au Congo. . . . .	13,310 »
Soit au total . . . . .	<u>149,670 »</u>

En 1905 elle a traité 388 tonnes de café en cerises.

Un second établissement de préparation, celui de Coquilhatville, traite le café par la voie humide.

Exportation du Congo en 1906 : 74,916 kilogrammes.

La production mondiale a atteint, en 1906, 16,480,000 balles de 60 kilos, soit 988,800 tonnes.

La Belgique a importé, en 1906, 53,996,088 kilogrammes de café d'une valeur de 56,241,000 francs.

#### PRODUCTION COMPARÉE.

Brésil : 649,000 tonnes (1905).

Nyasaland Protectorate : 288 tonnes (1905-1906).

#### Qualité.

« Les plus fins connaisseurs ont goûté ce café; ils ont été unanimes à déclarer qu'il est excellent de goût et d'arome, et supérieur, sous ce rapport, au café Santos, sans toutefois être aussi fin et aussi

fort que le café Java ou Haïti. Son goût agréable, sa bonne préparation, la grosseur de sa fève le rendent particulièrement propre au marché d'Anvers; il entrera facilement dans la consommation du pays parce qu'il pourra concourir avec les principales sortes consommées en Belgique, telles que le Java, l'Haïti, le Santos. » (Rapport de la Chambre de commerce d'Anvers.)

Cette appréciation n'est que l'expression exacte de la vérité, comme le prouvent les prix offerts en Belgique à la fin de l'année 1907 : le *Coffea Canephora*, var. *Kwiluensis*, a été évalué de 45 à 46 francs et le *Coffea Dewevrei* genre Liberia, le meilleur des cafés du Congo, vaut de 59 à 60 francs.

#### Avenir du café.

L'état stationnaire de la production du café est dû principalement aux conditions du marché mondial de cette denrée. Il n'en est pas moins vrai que les éléments naturels qui favorisent cette production restent intacts. Le caféier Liberia, en effet, trouve dans la grande forêt équatoriale le sol et le climat qui lui conviennent le mieux; de plus, les essais tentés jusqu'ici ont permis de fixer les esprits tant au sujet des espèces qu'il conviendrait de propager qu'en ce qui concerne les conditions dans lesquelles cette culture pourra être entreprise de la manière la plus avantageuse. Enfin, la préparation du produit n'est ni longue ni délicate.

Si la surproduction du Brésil ne permet pas, à

l'heure actuelle, de vendre le café à des prix rémunérateurs, il ne faut pas perdre de vue que cette situation peut se modifier du tout au tout.

En somme, cette surproduction est à la merci soit d'éléments passagers, comme une mauvaise récolte ou une série de mauvaises récoltes, soit encore d'une crise permanente que provoqueraient, par exemple, les ravages causés par quelque maladie cryptogamique.

Si une pareille éventualité venait à se produire, sans aucun doute l'avenir de la production du café au Congo permettrait à nouveau les plus brillantes espérances.

### C. — LE COLA.

Le *cola* (*Cola acuminata*) est un arbre ressemblant au châtaignier et pouvant atteindre 30 mètres de hauteur. Il est en plein rapport vers sa dixième année et donne alors par an 40 à 45 kilos de noix employées en pharmacie.

Les colatiers existent à l'état sauvage ou cultivés dans toute l'Afrique tropicale occidentale. Au Congo ils ne sont cultivés que par les indigènes du bas fleuve.

Un colatier de bonne taille peut rapporter 30 francs pendant une mauvaise année et 60 francs dans les bonnes années. Le cola ne figure plus parmi les produits exportés du Congo.

D. — LE TABAC.

Les tabacs congolais sont de deux espèces :

Le *Nicotiana tabacum*, grande plante atteignant jusque 4 mètres de hauteur et donnant un produit de couleur claire, mais très fort;

Le *Nicotiana rustica*, plus petit, donnant un produit plus foncé, mais moins fort et préféré par les Européens.

A côté de ces espèces indigènes, l'État introduisit dans ses plantations du district des Cataractes les semences des tabacs les plus réputés; la plupart vinrent très bien, particulièrement l'espèce richmond dont la qualité s'accrut encore en s'acclimatant au Congo.

Aire de dispersion et centres de cultures.

Le tabac recherche un sol sablonneux, riche en humus. Il est cultivé partout par les indigènes, mais sauf les Bateke; ceux-ci n'apportent pas le moindre soin à sa fermentation.

Préparé convenablement, il donne cependant un produit de bonne qualité.

A partir de 1895 des postes spéciaux furent créés pour se livrer à la grande culture du tabac. C'étaient Shinganga (12,000 pieds en 1895), Kaia, Zobe, Bulatu sur le Shiloango (Mayumbe), Kamba près de Banza-Makuta, dans le district des Cataractes, et ils semblaient convenir à la grande



culture (30,000 plants de tabac américain, turc, etc., en 1897).

C'est dans ces postes que l'on introduisit les diverses espèces étrangères pour se livrer à des essais comparatifs.

D'autres essais furent encore tentés à Luvituku, à Kolo (rendement environ 2 tonnes) et à Kitobola (environ 25 tonnes).

Actuellement ces essais se poursuivent au jardin botanique d'Eala. On n'est pas encore arrivé à produire un tabac susceptible d'une exploitation avantageuse.

#### Avenir.

Le tabac du Congo n'ayant pas encore été l'objet d'un commerce suivi, les données manquent pour fixer le bénéfice approximatif qu'il peut laisser au planteur.

Il est possible que cette culture atteigne plus tard un grand développement, mais le plant de tabac, pour donner un bon produit, doit être soigneusement cultivé et ses feuilles exigent ensuite une manipulation délicate. Il faut, pour ces opérations, une main-d'œuvre nombreuse et instruite, qu'il ne sera guère possible d'obtenir avant longtemps.

La culture du tabac présente cependant un avantage qui la recommande à l'attention des planteurs : c'est qu'à l'encontre du cacao, du caoutchouc, du café, etc., elle n'exige pas une

longue période d'attente avant d'être productive. A ce titre elle est tout indiquée comme culture accessoire dans les établissements agricoles.

La Belgique importe annuellement pour 9 millions de francs de tabac.

### E. — LA CANNE A SUCRE.

La canne à sucre (*Saccharum officinarum*) est une plante vivace dont les tiges atteignent parfois la grosseur du bras et une hauteur de 4 à 5 mètres. Elle renferme une sève sucrée dont on tire un excellent sucre cristallisé.

Les espèces les plus répandues sont la *canne violette de Java* et la *canne jaune de Bourbon*.

#### Dispersion.

La canne à sucre est répandue dans tout le Haut-Congo, particulièrement dans les endroits humides, bien arrosés, où elle croît soit à l'état sauvage, soit cultivée par les indigènes qui la mâchent ou en font du vin de canne.

La culture de la canne a été essayée dans plusieurs postes : Nouvelle-Anvers, Stanleyville, etc., avec le plus grand succès.

#### Rapport.

La canne à sucre est d'une culture très facile et d'un bon rapport.

A la Réunion, pour une valeur de 15 kilos de

sucre sur 100 kilos de canne, on retire 9.60 kilos de sucre, soit 64 p. c.

En Hawaï, dans les mêmes conditions, le rendement atteint 85 p. c., soit 12.75 kilos de sucre sur 100 kilos de canne.

Le *rhum* s'extrait de la mélasse.

### Avenir.

La canne à sucre ne semble guère avoir d'avenir au Congo, non pas que les conditions naturelles lui soient défavorables, mais parce que, indépendamment de la surproduction des pays à betteraves, d'autres pays tropicaux et notamment les Antilles et les îles Hawaï réunissent des conditions meilleures.

### F. — PLANTES TEXTILES.

Les plantes textiles du Congo sont très nombreuses. Les principales sont le *coton*, la *fibre de raphia*, le *chanvre* et la *ramie*.

Les cotonniers du Congo sont le *Gossypium barbadense* et le *Gossypium arborescens* qui trouvent dans le pays des conditions extrêmement favorables à leur développement.

Cette plante existe au Congo à l'état sauvage et cultivé : dans le Manyema où elle couvre la savane, dans les régions au nord de Boma où elle est dispersée sur de vastes espaces, et dans le Bas-Congo, la région des Cataractes et le Kasai.

Les variétés cotonnières pourront encore être améliorées par la suite.

L'expérience ayant démontré que la région équatoriale ne convient pas à la culture du coton, en raison de l'humidité de l'air et de la persistance des pluies qui entravent la maturation, l'administration a décidé de ne plus poursuivre la culture que dans le Bas-Congo.

On cherche à propager non seulement le cotonnier indigène, mais encore les espèces étrangères : de la Nouvelle-Orléans, de Géorgie, de Sea Island, du Pérou, de la Haute et Basse-Égypte, etc. Un outillage de presses et d'égreneuses a été envoyé sur les lieux de production.

Si, en quantité, les résultats n'ont pas été jusqu'ici en rapport avec la main-d'œuvre employée, la qualité du produit récolté (3 francs le kilo) permet d'espérer qu'en employant des machines agricoles on arrivera à produire le coton à un prix de revient satisfaisant.

Actuellement les essais se poursuivent dans les plantations de Kalamu et de Kionzo.

L'administration encourage aussi la culture du coton par les indigènes, auxquels elle remet les graines nécessaires et garantit l'achat de la récolte à des prix très rémunérateurs.

La production mondiale du coton brut atteignait, pour la saison 1904-1905, le chiffre de 19,426,859 balles de 500 livres.

La Belgique possédait en 1906 environ 1 million 200,000 broches à filer utilisant chaque année de

160,000 à 180,000 balles. Le même pays a importé, en 1906, 54,049,294 kilos de coton d'une valeur de 67,561,000 francs.

Les *raphia*, palmiers donnant des feuilles fibreuses, sont répandus d'une façon générale dans toute la forêt équatoriale. Ils abondent surtout dans les forêts du Haut-Congo, du Lualaba, de l'Aruwimi et du Kasai. Ils fournissent le *Piassava*, fibre dure, très employée dans la broserie.

Le chanvre, plante acclimatée au Congo, est une herbacée de plusieurs mètres de hauteur, analogue au chanvre d'Europe, mais donnant une fibre de moins de valeur.

Il croît à l'état sauvage et à l'état cultivé, surtout dans les régions du Kasai et du Sankuru, où les indigènes le fumaient autrefois avec passion.

Le chanvre de Manille est produit par le bananier textile (*Musa textilis*).

Les essais tentés n'ont pas donné, au point de vue de la qualité de ce produit, les résultats qu'on en attendait.

Le chanvre de Maurice est fourni par l'*Agave* que l'on cultive à Eala et dans le Bas-Congo.

Les fibres préparées ont été évaluées à 86 francs les 100 kilos. Les essais se poursuivent et, en 1906, près de 5,000 rejets de la variété *Agave Rigada* var. *Sisalana* ont été expédiés dans le Bas-Congo.

La Belgique a importé, en 1906, 18,555,618 kilos de chanvre, d'une valeur de 17,628,000 francs.

La ramie, plante acclimatée, est une ortie vivace, ressemblant un peu au chanvre, mais atteignant sous les climats humides et chauds des tropiques 2 à 4 mètres de hauteur. C'est un végétal pouvant fournir jusqu'à six récoltes par an et des plus précieux par la qualité de la fibre, à la fois plus élastique que le lin et le chanvre et incorruptible dans l'eau, qu'on en tire. L'espèce *Urtica nivea*, importée au nombre de 30 plants à Boma, en 1896, a réussi au delà de toute espérance.

L'introduction de deux espèces de ramie *Boehmeria nivea* et *tenacissima* a présenté assez de difficultés, mais actuellement ces plantes sont entièrement acclimatées et progressent normalement. L'usage industriel de la ramie est lié à la découverte d'une bonne machine à décortiquer que l'on cherche vainement depuis des années.

Le jute (*Corchorus clitorius* et *capsularis*), produisant la fibre de jute, s'est fort bien acclimaté au Congo; une plantation d'essai en a été établie dans le Bas-Congo en 1906.

La Belgique a importé, en 1906, 21,003,886 kilos de jute d'une valeur de 12,602,000 francs.

Enfin des essais de production de la fibre de banane ont également été commencés.

#### Avenir.

Tous les textiles que nous venons d'examiner n'ont pas encore été exportés commercialement. Il est sorti de l'État du Congo 267 kilos de coton

brut en 1905 et 202 kilos en 1906, 25 kilos de fibres d'agave et 20 kilos de fibres de banane en 1906.

Il est encore difficile de se prononcer sur la valeur économique de ces plantes.

### G. — PLANTES OLÉAGINEUSES.

Le palmier Élaïs (*Elæis guineensis*) ou palmier à huile est un arbre pouvant atteindre 25 à 30 mètres de hauteur. Il est couronné par une vaste touffe de feuilles et porte des grappes ou régimes de fruits d'une longueur de 0<sup>m</sup>80 à 1 mètre et pesant de 30 à 40 kilos.

Les régimes contiennent de 300 à 400 amandes formées d'une partie charnue et d'un noyau. De la partie charnue on retire une huile prenant en Europe la consistance du beurre et se composant d'oléine et de palmitine. Cette huile est utilisée dans l'industrie pour la fabrication du savon, des bougies et le graissage des machines.

Le noyau ou « Coconot » fournit une huile comestible de qualité supérieure.

**Aire de dispersion et centres de production.** — Le palmier élaïs croît spontanément au Congo en quantité considérable; son habitat naturel est limité à peu près au nord par le 5<sup>e</sup> parallèle et au sud par le 10<sup>e</sup>.

Toute la région forestière tropicale semble lui convenir; seule l'altitude paraît arrêter sa croissance. Il semble préférer les sols sablonneux et sa

venue est plus belle dans la forêt que dans la savane. Presque tous les villages indigènes, aussi bien du Haut que du Bas-Congo, en font des plantations plus ou moins importantes.

*Districts du Bas-Congo.* — La presque totalité de l'huile de palme exportée actuellement du Congo provient des districts de Banana et de Boma, où le palmier existe dans la forêt du Mayumbe et des îles du bas fleuve. Les indigènes, parfaitement au courant de sa valeur, se livrent à une exploitation régulière de ce produit. L'élaïs existe également dans le district des Cataractes.

*Les districts du Haut-Congo* abondent également en élaïs; on les trouve dans les ravins boisés des districts du Stanley-Pool et du Kwango, dans les districts des Bangala, de l'Équateur, de l'Aruwimi et surtout dans la zone des Stanley-Falls. Il est plus rare vers le lac Léopold II et le bas Kasai.

Entre le Lomami et le Sankuru on peut voir d'anciennes plantations indigènes comptant jusque 50,000 pieds.

*Rapport.* — L'élaïs a peu d'exigences : une fois planté il suffit de l'émonder une fois par an pour assurer sa production régulière et de le fumer. La main-d'œuvre est donc presque nulle. Un jeune pied commence à produire au bout de la cinquième année et rapporte environ 5 francs par an.

Si on abandonne la culture aux indigènes, ceux-ci livrent leurs produits au prix de 34 francs pour l'huile et 14 francs pour les noix, les 100 kilos



(Mayumbe). La valeur à Anvers en est actuellement (mars 1908) de : huiles molles, 60 francs environ ; huiles dures, 58 francs environ ; noix palmistes, 28 francs environ les 100 kilos.

Avenir. — L'État du Congo a exporté, en 1906, 1,995 tonnes d'huile de palme et 4,895 tonnes de noix palmistes.

L'élaïs fournit un des articles importants de transaction de la colonie et il semble qu'un certain avenir lui soit réservé.

La production proprement dite est presque tout entière aux mains des natifs, et le rôle des Européens se borne à acquérir et à exporter en Europe l'huile et les noix palmistes.

Les fabriques belges utilisent annuellement plus de 7,000 tonnes d'huile de palme provenant en majeure partie des colonies anglaises et allemandes.

L'arachide est une petite papillonacée de 30 à 60 centimètres de hauteur, qui fructifie deux ou trois fois par an. Ce fruit est contenu dans une gousse allongée qui pousse sous le sol et renferme deux ou trois semences de la grosseur d'une noisette. Il donne industriellement de 28 à 32 p. c. de son poids d'une huile comestible excellente, dont on se sert pour falsifier l'huile d'olive. L'huile d'arachide se prête aussi à l'éclairage, à la savonnerie, la parfumerie, etc. Le tourteau d'arachides, résidu de la fabrication, fournit un bon engrais et une nourriture de bonne qualité pour le bétail.

**Aire de dispersion et centres de production.** — L'aire de dispersion de l'arachide est comprise entre le 40° latitude nord et 35° latitude sud. La plante se plaît dans un sol sablonneux, léger et pouvant être facilement irrigué; la savane lui convient particulièrement.

*Districts du Bas-Congo.* — Presque toutes les arachides exportées du Congo proviennent de la région maritime, où les indigènes les cultivent en assez grandes quantités. Le district des Cataractes (surtout dans la région Manyanga-Nord), dans lequel l'État a installé de vastes champs de culture, en produit également en notable proportion.

*Districts du Haut-Congo.* — Parmi les plus riches en arachides il faut citer les districts du Stanley-Pool, du Kwango et du lac Léopold II, où les cultures indigènes donnent d'abondantes récoltes. Viennent ensuite les régions du Lualaba-Kasai et des Stanley-Falls.

**Rapport.** — L'arachide du Congo ne nécessite comme culture que le simple grattage d'un sol pauvre, sur lequel on jette ensuite les grains au hasard. La récolte est énorme : elle varie de 80 à 100 hectolitres à l'hectare. L'arachide vaut en Europe environ 300 francs la tonne.

**Avenir.** — La culture de l'arachide semble avoir peu d'avenir au Congo : le sol et le climat lui sont favorables, il est vrai, mais la main-d'œuvre étant limitée on préfère encourager des cultures plus productives. Elle ne présentera de véritable avantage dans les plantations dirigées par les Euro-

péens que comme culture intercalaire. Pour le surplus elle devra, comme l'élaïs, être abandonnée à l'indigène, qu'elle attachera au sol en l'habituant au travail de la terre. Nous avons vu que le natif la produit déjà sur une grande échelle; des tarifs de faveur pourront peut-être en permettre l'exportation du Haut-Congo.

L'État du Congo a exporté, en 1905, 49,684 kilos d'arachides.

La Belgique a importé, en 1906, 504,970 kilos d'huile d'arachide d'une valeur de 404,000 francs.

Le *Nulla panza*, bel arbre à grandes gousses renfermant de grosses graines oléagineuses, croît en abondance dans toute la région forestière de l'État. Il fournit une huile employée en savonnerie.

On n'en exporte plus actuellement du Congo.

Citons encore d'autres plantes oléagineuses moins importantes : le *ricin*, employé en pharmacie, le *coton*, la *sésame*, l'*oba*, l'*arbre à beurre*, etc.

#### H. — PLANTES TINCTORIALES.

Les principales plantes du Congo sont l'*indigotier*, l'*orseille*, le *rocou* et les *bois de teinture*.

L'*indigotier* est uniquement cultivé au jardin botanique d'Eala à titre d'échantillon. Il a été décidé de ne plus le propager, le produit ne pou-

vant rivaliser avec l'indigo minéral dont le prix de revient est de beaucoup inférieur.

L'orseille est une plante de l'ordre des lichen, qui vit sur les arbres de la forêt équatoriale, en y prenant un très grand volume. On l'a signalée dans le Bas-Congo, le Kwango et l'Ubangi. Elle fournit une belle couleur rouge-violet. Le prix de ce produit n'est guère rémunérateur : il est aujourd'hui de fr. 0,40 le kilo.

Le rocou est un élégant arbuste, donnant des graines d'où s'extrait une teinture rougeâtre. Sa valeur économique est minime.

Au Mayumbe plusieurs bois de teinture ont été signalés : nous les examinons au chapitre consacré à l'exploitation des forêts.

Il existe encore un grand nombre de plantes tinctoriales moins importantes, mais leur exploitation est encore moins digne de remarque que les précédentes.

#### I. — AUTRES PLANTES.

L'inépuisable végétation tropicale permet la culture d'une foule d'autres plantes utiles dont les principales sont :

Parmi les *épices, aromates et denrées coloniales* : le *poivrier*, le *gingembre*, le *piment*, la *maniguette* de Guinée, le *giroflie*, le *cardamome*, etc.; parmi les *plantes médicinales* : la *fève de Calabar*, le *tamarin*,

l'aloès, le *cubèbe*, l'*euphorbia candelabrum* et les espèces qui produisent le *camphre*, la *strophantine*, l'*huile de croton*, la *quinine*, la *cocaïne*, etc.; parmi les *plantes à essences* : la *citronnelle* qui fournit l'essence de *verveine* de l'Inde (20 à 25 francs le kilo), cultivée au jardin d'Eala; le *vétiver* dont 70 ares sont en culture au même jardin et donnent une essence valant 150 francs le kilo; le *cannelier* de Ceylan, dont l'essence vaut de 6 à 15 francs le kilo; parmi les *plantes à parfum* qui viennent bien à l'Équateur et dans le Bas-Congo : le *patchouli*, la *ketmie musquée* dont la graine d'ambrette vaut 1 fr. 50 c. le kilo et le *basilic* (essence à 3 francs le kilo).

Enfin, le *vanillier* existe dans le district de l'Équateur, dans le Kasai et au Mayumbe, et divers *théiers* sont cultivés au jardin d'Eala.

## CULTURES ALIMENTAIRES

Indépendamment des cultures industrielles, d'importantes cultures ont été établies dans le but de subvenir à l'alimentation du nombreux personnel indigène au service des Européens.

La base de la nourriture du nègre du Congo (voir ethnographie) est le *manioc*, le *maïs*, le *riz*, la *patate douce*, la *banane*, l'*arachide*, le *sorgho*, le *millet* et l'*igname*. On peut cependant, à ce point de vue spécial, diviser les territoires de l'État en deux régions : l'une s'étendant jusque près de Stanley-

ville et où domine le *manioc*; l'autre où l'on cultive surtout les *céréales* et qui comprend notamment les vallées du Lualaba, de la Tshopo et de la Lindi.

Parmi les plantes que nous venons d'énumérer un certain nombre ont été décrites au chapitre précédent, d'autres entrent pour une part relativement faible dans l'alimentation indigène.

Nous n'étudierons ici que les plus importantes.

Le *manioc* (variété usitée : *Manihot utilissima*) est une herbacée d'un à trois mètres de hauteur, donnant d'énormes racines de 20 à 40 centimètres de longueur et de la grosseur du poignet, qui contiennent une grande quantité de fécule (5 fois plus que le froment). C'est une plante originaire d'Amérique introduite par les traitants il y a peut-être deux siècles et propagée par les indigènes de la côte.

Il en existe deux variétés : la première, à tige verte, douce et inoffensive, est la plus généralement répandue ; la seconde, à tige rouge, est amère et provoque des empoisonnements. Les principes toxiques que présente cette dernière espèce peuvent être facilement éliminés par ébullition dans l'eau.

Le *manioc* est cultivé dans presque tout l'État. Quoiqu'elle ait un rendement inférieur à l'autre, la variété douce est la plus répandue, sauf cependant chez les Azande.

Cette précieuse plante est d'une production étonnante ; elle donne dans le Kasai jusqu'à

40 tonnes par hectare, soit de quoi suffire à l'alimentation annuelle de quarante noirs. Mais elle exige un terrain gras et fertile qu'elle épuise rapidement. Aussi les nègres sont-ils obligés à de fréquents défrichements de forêts, et ce n'est pas une des moindres causes de déboisement.

Le manioc est non seulement la nourriture la plus substantielle et la plus économique à donner au travailleur indigène, mais cette plante pourra peut-être devenir l'objet d'un commerce important. C'est, en effet, le manioc qui sert à fabriquer le *tapioca* dont on exporte de grandes quantités des Indes et du Brésil.

On estime qu'une usine destinée à traiter 24,000 tonnes de manioc par an nécessite un capital de premier établissement de 400,000 francs et un fonds de roulement de 65,000 francs.

La production d'une telle usine est la suivante : 810 tonnes de tapioca et 270 tonnes de fécule.

Le maïs (*Zea mays*) est une graminée des plus répandue dans tout le Congo. Très rustique, d'une culture facile, il donne annuellement deux récoltes dans le Bas-Congo et jusqu'à trois et quatre récoltes dans le haut fleuve.

C'est une céréale très nourrissante, fort goûtée des noirs qui mangent les épis rôtis ou bouillis.

Les tiges de maïs servent de fourrage au bétail indigène.

La Belgique a importé, en 1906, 510,976,723 kilos de maïs, d'une valeur de 61,317,000 francs.

Le riz est une graminée probablement importée au Congo.

Il y présente deux variétés :

Le *riz des marais* (*Oryza sativa*), qui veut un sol inondé ou très abondamment arrosé depuis les semailles jusqu'à la récolte, et le *riz des montagnes* (*Oryza montana*), qui a tous les caractères botaniques du riz des marais dont il diffère uniquement par de l'habitat; il aime un terrain léger, qui ne soit pas trop chargé d'eau.

Cette variété a été introduite par les Arabes dans la partie orientale du Congo et propagée par les Belges dans l'Uele, à l'Équateur, à Bangala et même jusque dans le Bas-Congo.

Les indigènes de ces contrées le prisent beaucoup, surtout ceux de Manyema. Ceux des autres régions n'y tiennent pas énormément.

Des rizières ont été établies dans plusieurs postes de l'État : à Basoko, à Ibembo, sur le Lomami, à Nouvelle-Anvers, etc.; elles ont donné de bons résultats.

Indépendamment de celles-ci, le riz est cultivé sur une grande échelle par les indigènes arabisés de la Province orientale, le long du Lualaba entre la Romée et Kasongo et dans la région qui s'étend entre Stanleyville et Mawambi.

Dans le courant de l'année 1906 on a négocié plus de 1,000 tonnes de riz sur le marché de Stanleyville.

La société de la voie ferrée du Congo supérieur



aux Grands Lacs africains en achète de grandes quantités pour la nourriture de son personnel. Ce riz indigène des Falls est la variété qui semble la plus susceptible de donner de bons résultats au Congo; il est notamment cultivé avec succès à Kitobola et à Gongolo (District des Cataractes).

La patate douce et l'igname donnent des tubercules féculents assez semblables, comme goût, à nos pommes de terre. Très saines et très nourrissantes, d'une vitalité, d'une production étonnantes, elles produisent plusieurs récoltes par an, certains plants d'igname portant jusque 26 kilos de fruits. L'igname comporte diverses variétés, toutes à tubercule souterrain. Ces deux plantes sont, avec le manioc, les produits les plus cultivés au Congo.

Les bananiers sont des plantes herbacées et vivaces appartenant au genre *Musa* et qui croissent dans tout l'État du Congo. Elles atteignent une hauteur de 4 à 6 mètres. Les fruits forment des grappes ou régimes pouvant peser jusque 40 et 45 kilogrammes.

Ces fruits sont très nutritifs et très appréciés, aussi bien des blancs que des indigènes, qui en consomment de grandes quantités.

On cultive au Congo de grandes variétés de *Musa* à fruits comestibles et à graines; citons parmi les principales le *Musa paradisiaca* ou bananier plantain et le *Musa sapientum* à petits fruits;

de plus, les Européens ont propagé le *bananier de Chine*.

Le bananier est d'une croissance extraordinairement rapide et sûre : on peut obtenir à l'hectare 1,100 pieds, fournissant 3,000 à 4,000 régimes pesant de 60 à 80 tonnes.

On pourra peut-être entreprendre l'exploitation commerciale de cette plante et l'exporter sous forme de fruits séchés ou de farine.

Les sorgho sont des graminées de 5 mètres de hauteur en moyenne, dont les graines donnent une farine de bonne qualité et servent aussi à faire une bière appelée *Pombe*.

Quoique existant dans tout le centre et l'est de l'État, elles ne se trouvent en grandes cultures et ne sont beaucoup consommées par les noirs qu'à l'est de Lomami, dans l'Uele et le Katanga.

Ces plantes aiment un sol assez fertile et un climat à longue saison sèche ; elles conviennent donc à la savane.

Elles paraissent originaires du nord de l'Afrique et ont dû être répandues au Congo par les Bantu qui y renoncèrent presque totalement lorsqu'ils eurent appris l'usage du manioc.

Le millet et l'éleusine sont des graminées de beaucoup moindre importance, cultivées dans l'est et le nord. Elles donnent du fromage au bétail et certains indigènes en tirent de la bière.

Le froment n'est répandu que dans la partie sud et est de l'État, Manyema et Katanga. Il en existe des champs dans la plupart des établissements et dans certains postes de la Province orientale.

Les récoltes sont belles et fournissent un excellent pain.

On a essayé d'acclimater cette variété de froment dans le Congo central, mais les essais n'ont pas donné des résultats encourageants.

La culture des plantes potagères est de la plus haute importance au point de vue du confort et de l'hygiène des Européens.

Chaque poste est entouré d'un grand potager où croissent, à côté des meilleurs produits de la flore africaine, la plupart des légumes européens.

---

## ÉLEVAGE DES ANIMAUX

Les animaux qui intéressent l'agriculture sont :  
1° le *bétail*, 2° les *animaux de basse-cour*.

### LE BÉTAIL

Dans tout pays agricole, le bétail est de première nécessité; en effet, grâce à la fumure, il permet, dans une notable proportion, l'amélioration des terres, et le supplément de force qu'il apporte

à l'agriculture rend plus aisés le labourage et les travaux des champs.

A côté de ce résultat il en est un autre au moins aussi important : celui de la production de lait et de viande de boucherie, si nécessaires aux Européens sous ces climats tropicaux.

Enfin, n'oublions pas que l'emploi de bœufs a fait faire un grand pas vers la suppression du portage là où le chemin de fer ou les automobiles n'ont pas encore pu être utilisés.

#### ESPÈCE BOVINE.

Les différents types de races que l'on rencontre au Congo peuvent être considérés comme le produit du mélange de deux espèces principales : le *bœuf* (*bos taurus*) et le *zébu* (*bos indicus*). Ce croisement s'est réalisé sur une grande échelle depuis des siècles, produisant une série de types intermédiaires qu'il serait très difficile de classer à côté du type original du zébu du Bengale, sans devoir passer sur les points qui les en différencient pour les rapprocher du bœuf.

Malgré cette variété de types, trois caractères se montrent fréquemment :

- 1° La grande longueur des cornes ;
- 2° L'absence des cornes ;
- 3° La présence d'une protubérance à la limite du cou et du garrot.

Ces caractères se manifestent aussi bien chez les

animaux se rapprochant du bœuf que chez ceux qui ont plus d'affinités avec le zébu.

Le bétail du Bas-Congo provient de la côte sud-ouest, et principalement du Benguela et du Mossamédès; une faible partie est originaire du Damaraland d'où elle a été importée par mer; celui du Kasai est originaire de l'Angola où il est vendu aux peuplades de l'ouest qui le cèdent aux indigènes; cependant, une partie du bétail du sud-ouest congolais provient du Barotseland par l'intermédiaire des peuplades des environs du lac Dilolo.

Le grand développement des cornes est dû vraisemblablement à l'intervention d'une race indigène de l'Afrique du sud : le bétail africander.

Quant à la bosse, on la trouve également dans cette race et chez la race à bosse de l'ouest du lac Nyasa, mais il est probable que l'origine de cette protubérance doit être rapportée au zébu.

La gradation vers le type zébu est très visible dans la région du nord-est de l'État; les troupeaux de Kalembe-lembe et de Baraka (N.-O. du lac Tanganika) se rapprochent de l'Africander par l'aspect de la bosse, mais la forme des cornes accuse un rapprochement plus intense du zébu; à Lado, nous rencontrons déjà le zébu pur; signalons encore la présence de la bosse dans le bétail de l'Ubangi.

Le bétail du Congo est très rustique et doué d'une grande puissance vitale. Mais comme toutes les races vivant en liberté il fournit d'assez mau-

vaises laitières, et des bêtes donnant à peine 50 p. c. de viande. Par contre, ces animaux conviennent fort bien pour la selle (Lusambo et Luluabourg), le bât et le trait.

Ce bétail pourra, sans doute, s'améliorer par le croisement avec d'autres races.

### Pâturages.

Les graminées qui forment la savane ont toutes les qualités requises pour faire de bons pâturages. Seules les proportions qu'elles prennent diminuent leur valeur, en les rendant généralement coriaces, au point de ne plus offrir que leurs feuilles comme nourriture aux animaux.

Mais le bétail lui-même en modifie heureusement la nature. En les tondant lorsqu'elles sont encore jeunes, en les foulant, il les empêche de grandir, les rend plus touffues, plus tendres et plus nutritives. De plus, l'introduction de quelques légumineuses africaines et européennes pourra facilement améliorer encore la valeur des pâturages.

Les endroits qui conviennent le mieux sont ceux formés de bonnes terres situées autant que possible dans les vallons permettant une irrigation facile.

Les régions signalées comme particulièrement favorables au grand élevage sont celles du Bas-Congo, du Bas-Kasai, du Manyema, du Ruanda et du Katanga.

### Postes d'élevage.

Le gros bétail n'existe à l'état naturel que chez les Ruanda qui en possèdent de nombreuses têtes,



chez les tribus voisines du lac Albert et celles de l'Unyoro, chez les Manyema et, moins souvent, dans le Katanga, le Kasai et le Kwango.

Le centre d'élevage le plus important et le seul au point de vue industriel est celui de l'île de Mateba (Bas-Congo), où une compagnie exploite fructueusement un troupeau de près de 7,000 têtes,

qui servent à approvisionner de viande de boucherie les localités du Bas-Congo.

Le bétail a été introduit sur tous les points de l'État. Actuellement, presque tous les postes importants sont pourvus au moins de quelques bœufs de traction.

Parmi les postes d'élevage importants citons ceux de Zambi, Kitobola, Dolo, Yakoma, Lado, Ye, Mont Wati, Uvira, Luvungi, Rutshuru, Luluabourg et Lusambo. Alors qu'en 1900 le nombre de ces postes était de trente, il s'élève à soixante-dix en 1907.

Le nombre de têtes est monté de 924 en 1901 à 4,873 en 1905; actuellement les troupeaux du gouvernement comprennent plus de 5,000 têtes de bétail.

### Rapport.

L'établissement dont il a été question plus haut et qui exploite le centre d'élevage de Mateba a donné, au cours de ses dix-neuf années d'existence, un bénéfice qui a varié entre 110,429 fr. 90 (en 1890) et 367,046 fr. 63 (en 1905).

### Avenir de l'espèce bovine.

Quelque favorables que soient les résultats obtenus par l'établissement de Mateba, le grand élevage ne semble pas devoir être, dans les circonstances présentes, l'objet de spéculations commerciales.



Ce n'est pas ainsi que la propagation du bétail doit être envisagée en ce moment. Elle doit plutôt être considérée au point de vue de la colonisation proprement dite comme fournissant un auxiliaire indispensable aux planteurs et comme un moyen d'assurer la traction sur les routes; ces raisons suffisent d'ailleurs pour qu'elle soit encouragée par tous les moyens. Le premier sera l'amélioration de la race qui s'obtiendra par la disparition progressive du petit bétail et par la sélection et des croisements judicieux ayant pour but de donner aux bêtes plus de chair et plus de lait. Le second sera l'élevage dans chaque station d'un troupeau d'une cinquantaine de têtes environ, en attendant que les indigènes suivent cet exemple et en arrivent à compter leur richesse d'après la force de leurs troupeaux.

#### ESPÈCE CHEVALINE.

Le cheval n'existait pas au Congo à l'arrivée des Européens. Il y a été importé par le bas fleuve et par l'Ubangi.

Les chevaux du haras d'Eala viennent du *Sénégal*; la race propagée à Bambili et dans le haut Ituri est la race du *Cayor* (*Sénégambe*).

Dans les postes de l'Uele autres que Bambili existent des chevaux de race *barbe* importés de la région du Tshad. Nouvelle-Anvers possède des chevaux des *îles Canaries*. Les écuries des divers postes comptent une centaine de chevaux. Les

haras les plus importants sont ceux de Bambili, Yakoma et Boma.

Les chevaux vivent parfaitement au Congo et peuvent être considérés comme un excellent auxiliaire de l'agriculture; ils manquent cependant de rusticité et, d'autre part, la rareté des routes rend leur utilisation difficile. Il est donc probable que d'ici longtemps leur élevage ne prendra pas une grande extension. Ils pourraient cependant rendre de sérieux services si les expériences de croisement avec les zèbres entreprises au Katanga concurremment avec les essais de croisement des ânes avec ces derniers donnaient de bons résultats; on pourrait obtenir de la sorte des sujets aptes à résister aux attaques de la mouche *tsé-tsé*.

L'âne est beaucoup plus résistant et plus utile que le cheval.

Deux bonnes races sont déjà assez répandues : l'*âne de Mascate* dans l'est, grand, bien bâti, aux jambes sèches et nerveuses, d'une résistance sans égale; l'*âne des Canaries*, réparti largement dans les postes du centre et de la côte, plus petit, moins rapide que le précédent, mais très résistant, parfaitement acclimaté et d'une grande utilité.

L'âne n'a pas très grande valeur, mais son entretien est peu onéreux. C'est une espèce dont la propagation est souhaitable : toutes ses qualités de simplicité et de robustesse peuvent trouver leur emploi au Congo.

Le mulet, qui, ainsi que l'âne, résiste aux plus dures privations et aux plus lourds travaux, est assez répandu au Congo, où il s'est très bien acclimaté.

Ce sont surtout les îles Canaries et parfois le Portugal et le Sénégal qui fournissent les mulets.

Si ces derniers sont moins répandus que les ânes et que les chevaux, il faut en chercher la raison dans leur prix élevé et dans l'impossibilité de leur reproduction.

D'ailleurs, l'âne remplace parfaitement le mulet dans ses divers services.

#### ESPÈCE OVINE.

Le mouton, répandu chez les indigènes du bassin du Congo, appartient, semble-t-il, à une variété de la *race soudanaise*, caractérisée par une toison de poils. Dans le Manyema et le haut Nil existe le *mouton à queue grasse*.

Très rustique, très prolifique, le mouton joue un rôle important dans l'alimentation au Congo.

De bons soins peuvent améliorer dans de sérieuses proportions sa valeur comme bête laitière et comme animal de boucherie.

Il est possible, bien que rien ne le prouve encore, que l'introduction de races étrangères, celle du *mérinos d'Algérie*, par exemple, amène dans l'avenir l'exploitation de la laine.

### ESPÈCE CAPRINE.

La chèvre du Congo est, plus encore que le mouton, répandue dans tout l'État, sauf chez quelques rares peuplades du nord, les Azande par exemple.

C'est la chèvre commune, plus petite que celle d'Europe, mais, comme elle, très sobre et donnant, quand elle est jeune, une bonne viande. Les Mangbetu possèdent une race spéciale à poils longs.

L'élevage de la chèvre semble pouvoir être abandonné aux indigènes.

### ESPÈCE PORCINE.

Le porc est de race ibérique. Quoique répandu dans tout le bassin, il ne s'y rencontre pas d'une façon continue. Il complète, avec les deux espèces précédentes, le bétail indigène. Il fournit une chair moins fine que le porc d'Europe, mais pris modérément, et après un examen minutieux, il constitue un bon appoint à la consommation.

### ANIMAUX DE BASSE-COUR.

La poule commune, très répandue au Congo, est le seul oiseau de basse-cour élevé par les indigènes. Elle est médiocre pondeuse et généralement maigre.

La *poule*, le *canard* et le *pigeon* européens se sont très bien acclimatés au Congo et s'y répandent rapidement.

### ESSAIS.

L'importation d'éléphants asiatiques n'ayant pas donné de résultats, l'État a entrepris de domestiquer l'éléphant d'Afrique. Un établissement de domestication a été établi à Api (Uele). Il compte actuellement vingt-cinq sujets dont le dressage donne de bons résultats.

Le dressage des zèbres entrepris au Katanga donne également des résultats encourageants.

Le kraal comprenait en 1905 soixante zèbres en très bonne forme. Malheureusement depuis lors les animaux dressés ont été décimés par une maladie que l'on attribue à la piqure de la mouche tsé-tsé.

Citons encore un parc à autruches dans l'Uele et quelques dromadaires dans l'Enclave à Ye; de plus, des chameaux originaires des îles Canaries ont été importés à Léopoldville.

### *Conclusions.*

La courte étude que nous venons de faire laisse assez voir quel avenir de prospérité l'agriculture prépare à l'État du Congo. Le territoire est partagé presque entièrement entre la forêt et la

savane, qui toutes deux conviennent à des cultures de rapport. A côté de l'ivoire et du caoutchouc, produits d'une exploitation immédiate, nous voyons certaines plantations et notamment le cacao prendre un vigoureux essor.

Si à l'origine l'État en est le principal propriétaire, quoique certaines sociétés aient déjà acquis un certain développement à ce point de vue, c'est que, comprenant ses devoirs, il a dû créer de toutes pièces des centres agricoles auxquels l'initiative privée n'eût pu assurer ni un capital suffisant, ni une main-d'œuvre régulière.

Depuis, dans certaines régions, les expériences ont donné des résultats favorables; l'organisation du travail s'est faite et les planteurs et les éleveurs ont pu s'établir avec des chances sérieuses de succès. Cette nouvelle phase n'est encore qu'à ses débuts; elle se développera progressivement.

Concentrant leur activité sur quelques produits d'une culture facile, d'une valeur économique connue et d'un écoulement assuré, les particuliers pourront peu à peu s'intéresser à des exploitations nouvelles, soit dans d'autres régions, soit d'autres produits.

Ces nouvelles plantations d'essai seraient étendues si l'expérience prouve qu'elles sont avantageuses.

Il serait imprudent de se borner à cultiver un nombre d'espèces trop restreint. Quelque rémunératrices qu'elles puissent être, elles pourraient,

soit par suite d'une mauvaise récolte, soit par suite du mauvais état du marché, amener dans la colonie une crise intense dont les effets pourraient être désastreux. C'est en progressant dans ce sens que le bassin du Congo pourra devenir, comme le Brésil et les îles de la Sonde, un des grands fournisseurs des produits tropicaux du monde.

---

## II

# L'INDUSTRIE

---

### INDUSTRIES EXTRACTIVES.

Les minéraux exploités au Congo sont le *fer*, le *cuivre*, l'*or*, l'*étain*, les *pierres* et le *sel*.

#### A. — LE FER.

De tous les minerais du Congo, le fer est le plus abondant.

On le rencontre en grande quantité dans toutes les parties de l'État sous forme de magnétite, d'oligiste ou de limonite.

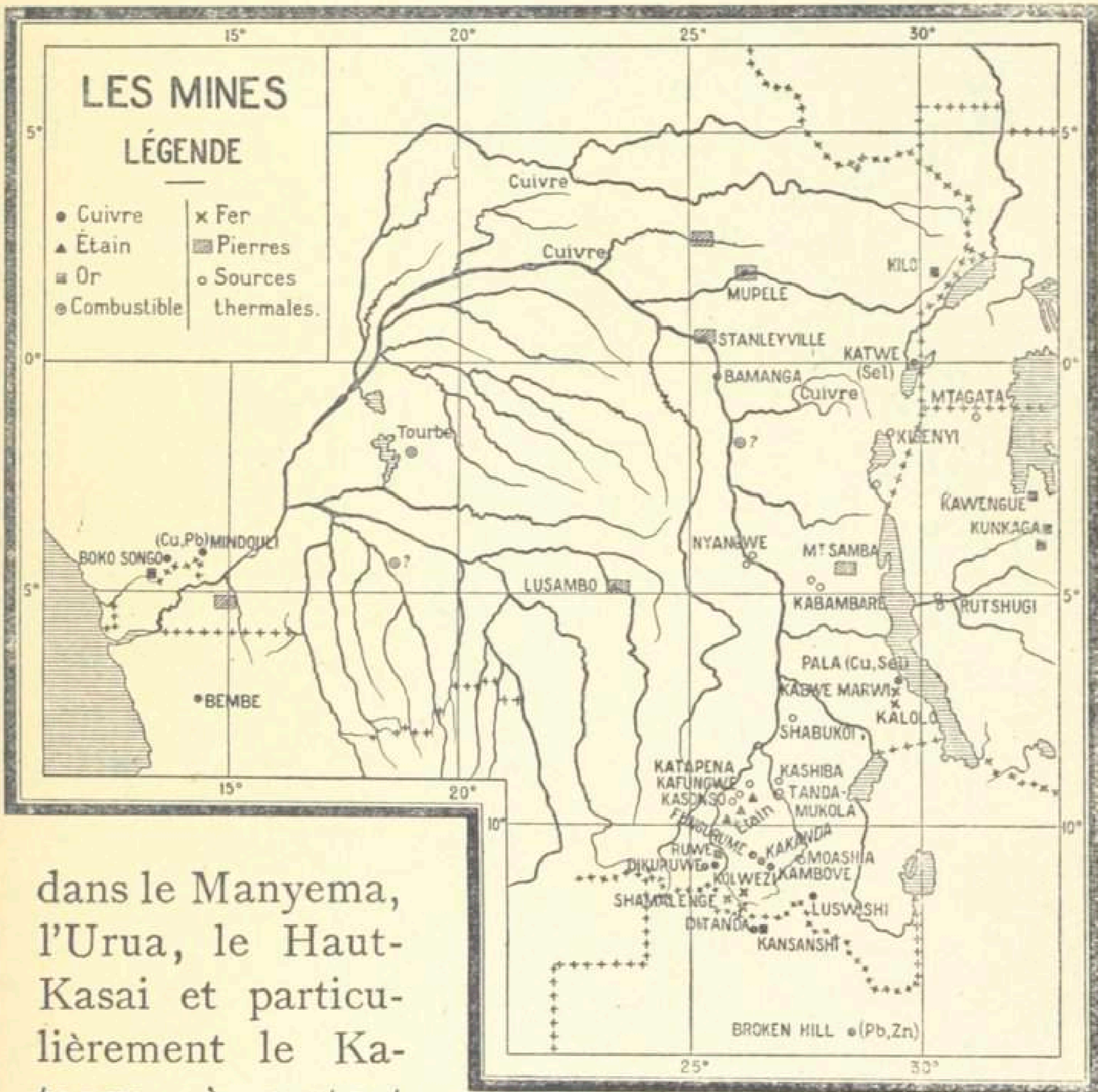
La *région côtière* nous le montre dans le Mayumbe et vers Manyanga où il abonde en blocs d'oxyde de fer de grandes dimensions, hématite rouge, oligiste gris rougeâtre ou limonite brune, jaune ou rouge.

Dans la *région centrale*, c'est surtout la limonite qui prédomine. L'hydroxyde de fer s'est amassé, formant parfois des bancs de plusieurs mètres



d'épaisseur. Le minerai y est surtout abondant au nord-est du lac Tumba, au confluent de l'Ubangi et dans les bassins de la Maringa et du Rubi.

Enfin, dans la *région supérieure*, il se trouve



dans le Manyema, l'Urua, le Haut-Kasai et particulièrement le Katanga où, surtout au sud, vers la ligne de partage avec les eaux du Zambèze, il existe des amas d'oligiste et de magnétite, atteignant souvent des proportions énormes et constituant des gisements de minerai pouvant être classés parmi les plus riches et les meilleurs

du globe. C'est par millions de tonnes qu'il faut les évaluer.

**Extraction du fer.** — L'extraction du fer est généralement pratiquée par certaines tribus qui en font une spécialité; ce sont, par exemple, les tribus de l'intérieur vers l'Équateur, les Samba chez les Baluba, les Balodi et les Banguli au Kasai, etc.

Les procédés d'extraction ne diffèrent pas sensiblement : la méthode dite « Catalane » est d'un usage général. Le minerai est le plus souvent à fleur du sol. Choisisant celui qui est le plus pur et le plus dense, les noirs le lavent, le brisent et le mêlent à du charbon de bois. Ce mélange est jeté ensuite dans une sorte de haut fourneau d'argile réfractaire, à la partie inférieure duquel aboutissent les tuyaux d'un soufflet. Le fer ainsi produit est très pur. On le martèle sur une enclume en granit, et l'on en fait soit des blocs destinés à être vendus à des tribus de forgerons, soit des objets ouvrés.

## B. — LE CUIVRE.

Le cuivre existe aussi au Congo en quantités très considérables que nous classerons en trois groupes : le groupe côtier, celui du Katanga et celui de l'Ubangi.

Le *groupe côtier* comprend les mines de *Mindouli*, de *Boko-Songo* (Congo français) et de *Bembé*

(Angola), situées toutes trois hors de l'État, mais près de ses frontières, et il est bien vraisemblable que des gisements analogues se rencontreront dans l'État.

Dans les mines de *Boko-Songo* les venues cuprifères sont mêlées au minerai de fer; dans celles de *Mindouli* le gisement se présente en minces filons, formant un réseau veinulaire minéralisé en chalcosine (sulfure de cuivre noir très riche en cuivre). Ces mines sont activement exploitées par les natifs et leur produit est répandu à l'intérieur.

Le groupe du *Katanga* renferme 112 gisements de minerai d'une teneur moyenne de 15 p. c. de cuivre (1) et groupés dans une bande de terrain s'étendant de la Lualu, affluent du Lualaba, à la Kafubo, sur une longueur d'environ 325 kilomètres.

Ces gisements consistent généralement en collines allongées s'élevant à 50, 100 mètres au-dessus de la plaine environnante et que l'on pourra exploiter en galeries horizontales; dans les cas les plus défavorables on ne devra jamais descendre à plus de 40 mètres de profondeur.

Trente de ces gisements pourront donner, sans qu'il soit nécessaire de dépasser cette profondeur, plus de 15 millions de tonnes.

Les plus importants sont ceux de *Kambove*,

---

(1) Aux États-Unis, cette teneur est de 10 % au maximum, le plus souvent 2 à 3 %, et en moyenne 5 %; de plus, pour obtenir ce minerai, il faut descendre à des profondeurs variant entre 300 et 1,600 mètres.

de *Kolwezi*, de *Dikuruwe* et de *l'Étoile du Congo*.

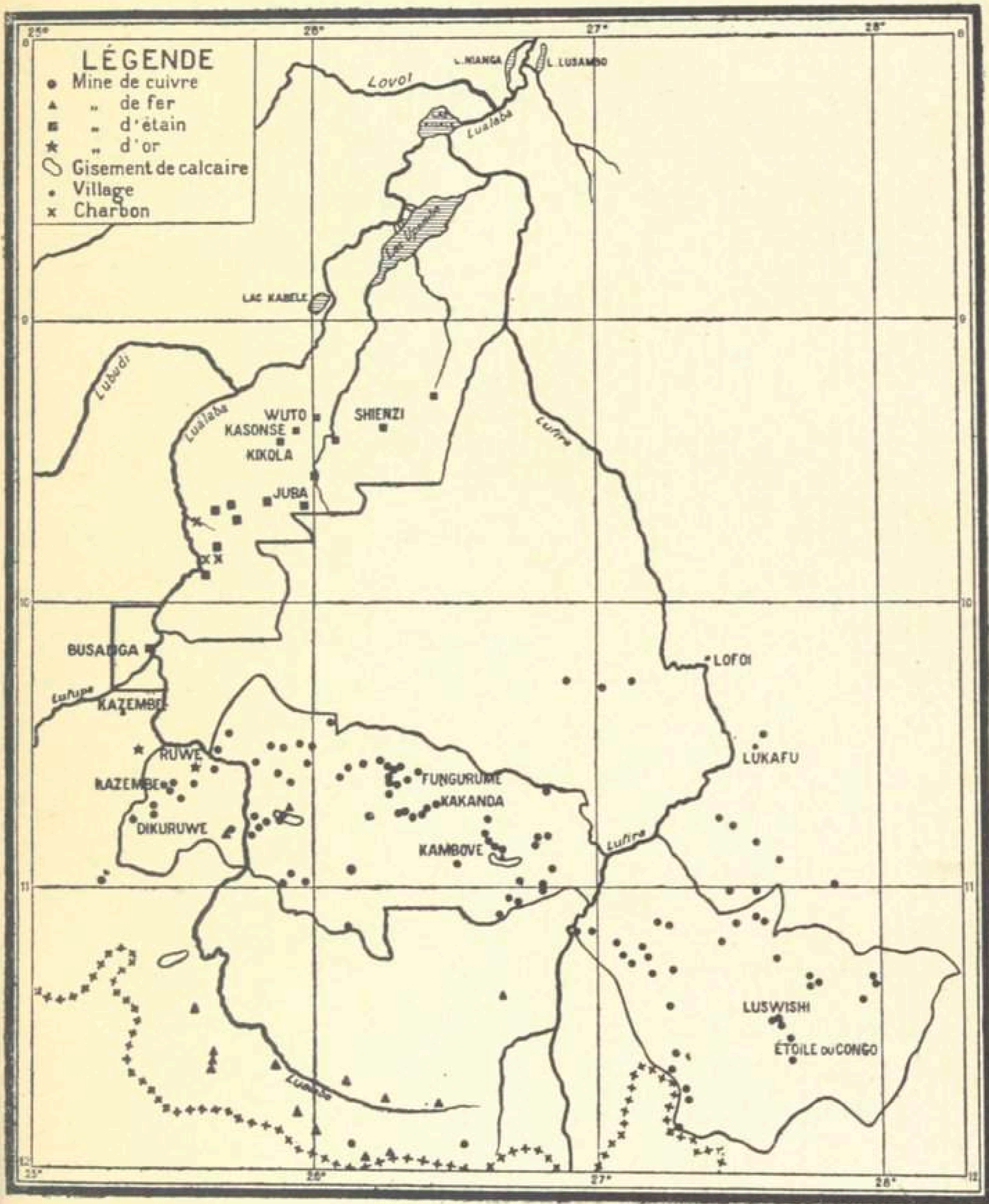
Le *groupe de l'Ubangi* est formé par des mines qui doivent exister dans *l'Ubangi-Bomu*, au nord des frontières de l'État, mais qui n'ont pas encore été visitées jusqu'ici.

Enfin on signale aussi des gisements de cuivre à *Bamanga*, au nord-est de Ponthierville.

**Extraction du cuivre.** — Au point de vue industriel on en est encore à la phase de préparation des exploitations. Comme le minerai est oxydé, le grillage n'en sera pas nécessaire pour la fusion. On pourra utiliser ou le procédé par fusion, soit au haut fourneau, soit au four électrique, ou le procédé par réduction dans des fours à réverbère, ou bien encore des procédés par voie humide. L'exploitation sera singulièrement facilitée par l'existence des chutes du Lualaba et de la Lufira, qui sont susceptibles de fournir une force motrice que l'on a évaluée pour les premières seules à 125,000 chevaux.

### Avenir.

La masse énorme de minerai de fer et de cuivre déjà reconnue au Congo montre assez la richesse minière du pays, et il n'est pas douteux que lorsque les voies de communication actuellement en voie de construction seront achevées, l'État indépendant verra se développer chez lui l'industrie extractive dans des proportions que,



Les mines du Katanga.

il y a quelques années à peine, il eût été téméraire d'espérer.

Exportations du cuivre en 1906 : 7,912 kilos, d'une valeur de 1,186 fr. 80.

C. — L'OR.

L'or dont on avait nié si longtemps l'existence au Congo est exploité actuellement dans deux centres miniers : le *groupe du Katanga* et le *groupe de Kilo*.

*Groupe du Katanga.* — Les prospecteurs ont découvert l'or au Katanga sous trois états différents et en relations intimes avec les gisements de cuivre. On le trouve d'abord dans le minerai de cuivre qui se montre faiblement aurifère (Kambove); le deuxième état est dû à l'enrichissement du minerai d'or grâce à la destruction du minerai de cuivre (placer aurifère de Kambove); enfin, dans le troisième genre de gisement (Ruwe), l'or est compris dans des bancs rocheux, en compagnie de platine et de palladium; il est d'ailleurs probable qu'il provient de la destruction d'anciens gisements de cuivre.

La quantité produite jusqu'en 1906 a dépassé comme valeur un million de francs.

*Groupe de Kilo.* — Des prospecteurs ont été envoyés en 1902 pour faire l'étude minière de la région nord-est vers la crête de partage du Congo et du Nil. Dès 1903 ils firent la découverte dans le bassin du haut Ituri, à l'ouest du lac Albert, d'alluvions aurifères.

Ces mines de Kilo donnaient déjà en mars 1906 de 15 à 20 kilogrammes par mois.

Les champs aurifères sont traités généralement par la méthode dite « hydraulique ».

Exportation de l'or en 1906 : 274 kilog. 672, d'une valeur de 851,483 fr. 20 c.

#### D. — L'ÉTAIN.

L'étain existe au Katanga où l'on a découvert une zone de gisements s'étendant sur plus de 140 kilomètres de longueur sur la rive droite du Lualaba et formant une bande se dirigeant presque en ligne droite depuis le confluent de la Lufupa dans la direction de Kayumba.

On a évalué à plus de 20,000 tonnes la quantité d'étain que renferment ces gîtes dans les seuls débris de la surface. Ces gisements sont comparables à ceux de la Malaisie.

Les filons stannifères sont composés de quartz et de cassitérite (oxyde d'étain).

En dehors de cette bande il y a lieu de signaler le gîte de Ruwe qui, en profondeur, devient surtout platinifère (36.11 p. c. de platine).

L'étain a été signalé également entre l'Itimbiri et l'Uele, ainsi que sur le Kasai.

Exportation de l'étain en 1906 : 5,362 kilos, d'une valeur de 21,448 francs.

#### E. — AUTRES MINÉRAUX.

Le minerai de cuivre de Kambove accuse une teneur moyenne de 42 grammes d'argent par tonne ; ce même métal se rencontre dans la mine

de Ruwe (entre 5 et 30 mètres de profondeur) dans la proportion de 25.05 p. c. et le **palladium** dans la proportion de 6.06 p. c.

L'argent a encore été signalé dans le Mayumbe et sur le Lualaba.

On a reconnu également dans les roches cristallines des monts de Cristal des gîtes de **pyrrhotine nickelifère**.

Un gisement de **manganèse** a été découvert à environ 10 kilomètres au nord-ouest du poste de Lulua.

Le **plomb** existe au Kwilu, au Mayumbe et à la Mia (Bas-Congo) et le **zinc** dans l'Ituri.

La présence de la **houille** a été signalée au Katanga où des sondages en ont montré des couches comprises dans des schistes charbonneux. Quoique peu importantes, ces couches suffisent cependant pour autoriser des recherches actives. Des indices de charbon ont été relevés dans le bassin de Kasai et de l'Ulindi et on a signalé de la **tourbe** près du lac Léopold II.

Enfin des **terres rares** (sables à monazite et gemmes diverses) ont été indiquées dans le nord-est du bassin et des **diamants** ont été découverts au Katanga dans la paroi de la falaise qui forme la rive droite de la rivière Mutendele.

#### F. — LES ROCHES.

Si la région centrale est généralement dépourvue de roches utilisables, la périphérie du bassin, au



contraire, nous l'avons vu, renferme certaines roches dont l'exploitation ultérieure pourra être très utile dans le pays.

La partie orientale de la zone paléozoïque des monts de Cristal renferme entre le fleuve et le chemin de fer d'importants bancs de **calcaires** donnant d'excellentes pierres à chaux et même des marbres susceptibles d'un beau poli. Plusieurs carrières ont été exploitées pour la construction du chemin de fer. D'autres bancs de calcaire ont été signalés sur la Likati, sur la rive droite de l'Aruwimi entre les villages de Mupele et de Bolamboli, sur la rive gauche de cette rivière à une heure en aval du poste de Panga, sur le Rubi, au mont Samba et dans les environs de Stanleyville.

Enfin le Katanga renferme également quelques gisements de calcaire : ce sont ceux des environs de Kambove, de Kansuki et de Swana Moni.

#### G. — LE SEL.

Les indigènes de la côte extraient le sel de l'eau de la mer. Ceux de l'intérieur le tirent soit de sources thermales, soit des cendres de végétaux aquatiques qu'ils lavent.

Les noirs recueillent le sel par évaporation et en font un commerce suivi, source pour eux d'une véritable richesse.

Les tribus qui n'ont pas cette ressource doivent se contenter de laver les cendres de végétaux

aquatiques. Ils obtiennent ainsi un produit de mauvaise qualité, renfermant un peu de sel et beaucoup de chlorure et de sulfate de potasse.

#### H. — LES SOURCES THERMALES.

Elles se rencontrent surtout au Katanga où on peut les grouper en deux régions :

a) **La région de Lualaba** comprenant les *sources sulfureuses de Kafungwe* (70°), les *sources de Kasonso*, les *sources sulfureuses de Katapena* et les *sources de Shabukoi* (eau chlorurée), échelonnées le long de la fracture est du Graben du Lualaba.

b) **La région de la Lufira** où l'on trouve les sources chlorurées et sulfatées de *Moachia*, la source de *Tanda-Mukola* (30°) et celle de *Kashiba* qui naissent le long de la fracture séparant la région affaissée de la Lufira moyenne du plateau de la Lufira supérieure (1).

Citons encore la source de Pakundi (41°) et les sources voisines de Kabambare et de Nyangwe.

#### INDUSTRIES MANUELLES

Les industries manuelles sont assez nombreuses quoique peu développées. Certaines tribus se spécialisent et vendent les produits de leur fabrication aux tribus voisines. Bien qu'obtenus

---

(1) Voir *Géologie*, page 13.

par des procédés rudimentaires, les produits de l'industrie indigène atteignent parfois un fini remarquable.

#### INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE.

L'industrie métallurgique est la plus remarquable; elle s'étend au fer et au cuivre.

Le fer est généralement acheté à l'état brut à d'autres tribus. Il sert à faire des armes, fers de lances, pointes de flèches acérées, des couteaux, des rasoirs, des houes, des harpons, etc.

Le cuivre sert surtout à embellir les armes et à faire des ornements de toilette, etc. Tous ces instruments sont très bien travaillés et leurs formes révèlent parfois un goût réel.

Parmi les meilleures tribus de forgerons citons les *Zapo-Zap* qui depuis longtemps déjà travaillent pour les Européens, les *Bakuba*, les *Mongo* de l'Équateur, les habitants du *haut Aruwimi*, les *Bondjo*, les *Beni-Marungu*, les *Tumba*, les *Samba*, les *Mangbetu*, les *Abarambo*, etc.

#### INDUSTRIE CÉRAMIQUE.

L'industrie céramique est très pratiquée. Les poteries se font généralement à la main et parfois, chez certaines tribus, au tour; toutefois, ce dernier est encore très rudimentaire.

Les marmites, pots à bière, assiettes, vases, etc., sont agrémentés de dessins gravés ou en saillie

qui ne sont pas dépourvus de valeur artistique.

Les poteries les plus remarquables sont celles de la *région maritime*, du *Bas-Congo*, des *Bateke*, des *Babuma*, de l'*Équateur*, des *Bangala*, du *haut Ubangi*, de l'*Aruwimi*, de l'*Uele*, du *Kasai* et du *Kwango*.

#### VANNERIE.

La vannerie a atteint une véritable perfection et souffre la comparaison avec les meilleures vanneries européennes. Cette industrie a pris au Congo une grande extension depuis son utilisation dans le commerce des gommés.

Un grand nombre d'indigènes confectionnent régulièrement des paniers destinés à l'emballage du caoutchouc; une compagnie en achète à elle seule plus de 50,000 chaque année.

#### TISSAGE.

L'industrie du tissage utilise les fibres de nombreux palmiers ainsi que le coton et le chanvre. A l'aide d'un métier analogue aux anciens métiers européens, les nègres confectionnent des étoffes très serrées, résistantes et d'une grande variété de dessins.

#### *Conclusions.*

Les richesses agricoles du Congo offrent au colon un champ d'action vaste et rémunérateur. Si l'industrie ne peut pas, à l'heure actuelle, entrer

en ligne de compte dans la situation économique du pays, les importants gisements miniers découverts dans le cours de ces dernières années assurent aux industries extractives, dans un avenir peu éloigné, un rôle considérable.

Les industries menacées par l'importation des produits européens supportent malaisément la concurrence avec ces derniers et, comme conséquence de cet état de choses, certaines d'entre elles se modifient, d'autres disparaissent même complètement.

Par contre, il est hors de doute que la nouvelle situation économique créée par l'arrivée des blancs provoquera l'éclosion, parmi les indigènes, d'industries nouvelles.

---

### III

## COMMERCE

---

Le commerce général de l'État, en 1906, s'est élevé à fr. 106,483,059.33 dont :

Fr. 76,781,358.86 pour les exportations.

Fr. 29,701,700.47 pour les importations.

Le commerce spécial (1), le seul qu'il faille faire entrer en ligne de compte dans l'évaluation exacte du mouvement du pays, s'élève à fr. 79,755,419.78, en augmentation de 12.77 p. c. sur le chiffre de l'année 1905.

#### COMMERCE COMPARÉ EN :

1906 : Nyassaland Protectorate . . . . .	6,983,975 fr.
1904 : Congo français . . . . .	24,311,891 »
1905-1906 : Afrique orientale anglaise. . . . .	25,124,950 »
1905-1906 : Uganda . . . . .	7,859,625 »
1905 : Afrique orientale allemande . . . . .	34,506,263 »
1905 : Angola. . . . .	58,192,500 »
1905 : Kamerun . . . . .	28,477,875 »

---

(1) Le commerce « spécial » est celui des marchandises produites par l'État ou lui destinées pour la consommation.

Le commerce « général » comprend, en plus, les produits en transit.

## EXPORTATIONS

Les exportations (commerce spécial) se sont élevées à fr. 58,277,830.70, se décomposant comme suit :

### COMMERCE SPÉCIAL. — Produits exportés.

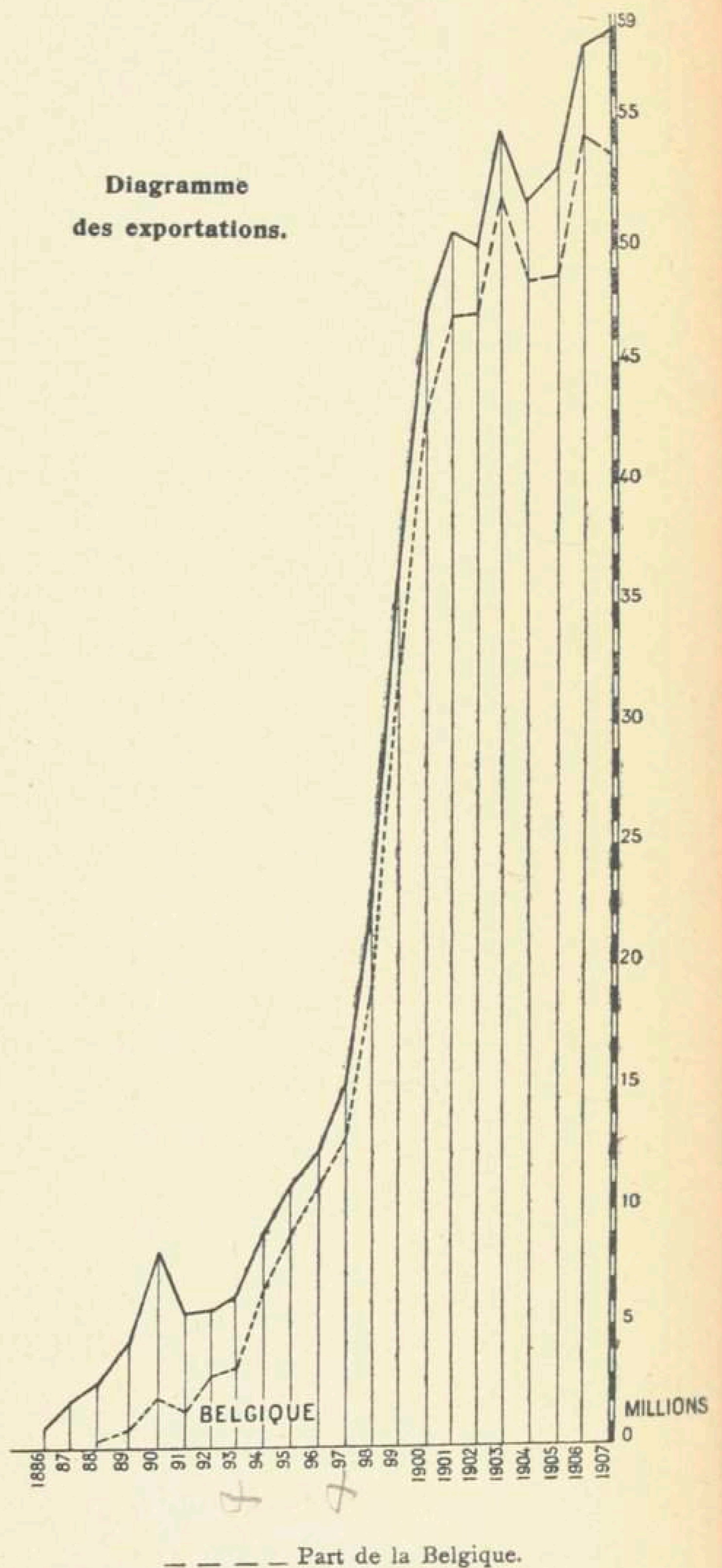
	Quantités.	Valeur.
Arachides . . . kilog.	17,347 . . . fr.	3,816.34
Café. . . . .	74,916 . . . . .	74,916.00
Caoutchouc . . . . .	4,848,931 . . . . .	48,489,310.00
Copal blanc . . . . .	868,735 . . . . .	1,085,918.75
Huile de palme . . . . .	1,994,628 . . . . .	1,196,776.80
Ivoire . . . . .	178,207 . . . . .	4,455,175.00
Noix palmistes . . . . .	4,895,570 . . . . .	1,468,671.00
Cacao . . . . .	402,429 . . . . .	563,400.60
Or brut . . . . .	274,672 . . . . .	851,483.20
Peaux brutes. . . . .	4,894 . . . . .	9,788.00
Riz . . . . .	91,019 . . . . .	45,509.50
Étain . . . . .	5,362 . . . . .	21,448.00
Minerai de cuivre . . . . .	7,912 . . . . .	1,186.80
Marchandises diverses . . . . .		10,430.71
Donnant un total de . . . . .		58,277,830.70

Pour fr. 54,304,695.71 de ces marchandises (commerce spécial) ont été exportées à destination de la Belgique.

Nous avons vu précédemment quels sont les principaux produits de rapport de la colonie. Ils

sont fournis au commerce partie pour la régie, partie pour les diverses sociétés ou particuliers dispersés sur toute l'étendue du territoire.

En dehors des sociétés de transport, 81 firmes sont établies actuellement au Congo; parmi elles 8 sociétés congolaises, 46 sociétés belges et 27 sociétés étrangères ont engagé, dans les différentes branches de l'activité économique, un capital total de 60 millions





de francs réparti approximativement comme suit :

Exploitations forestières . . . . .	40
Exploitations agricoles . . . . .	7
Industrie minière . . . . .	13
	<hr/>
Total. . . . .	60 millions.

### IMPORTATIONS

Les importations (commerce spécial) se sont élevées à fr. 21,477,589.08.

La part de la Belgique dans ces importations a été de fr. 15,285,291.56, le pays suivant immédiatement (l'Angleterre) n'important que pour fr. 2,740,721.45.

Parmi les produits importés on peut distinguer les marchandises d'échange, c'est-à-dire destinées aux indigènes, et les divers matériaux nécessaires à l'outillage de la colonie.

Les marchandises d'échange sont principalement des tissus, des perles et du fil de laiton. Mais le plus ou moins de valeur de telle ou telle variété de ces produits diffère, suivant les régions, sans cause bien déterminée.

Les tissus qui s'importent au Congo sont les tissus de coton écrus, blanchis, teints ou imprimés, les tissus de laine et de toile teinte. Il faut y joindre les couvertures de coton ou de laine imprimées, de coton écri et teint, de laine et jute, et de bourre de soie, les châles, etc.

Les Congolais aiment surtout les tissus à bon

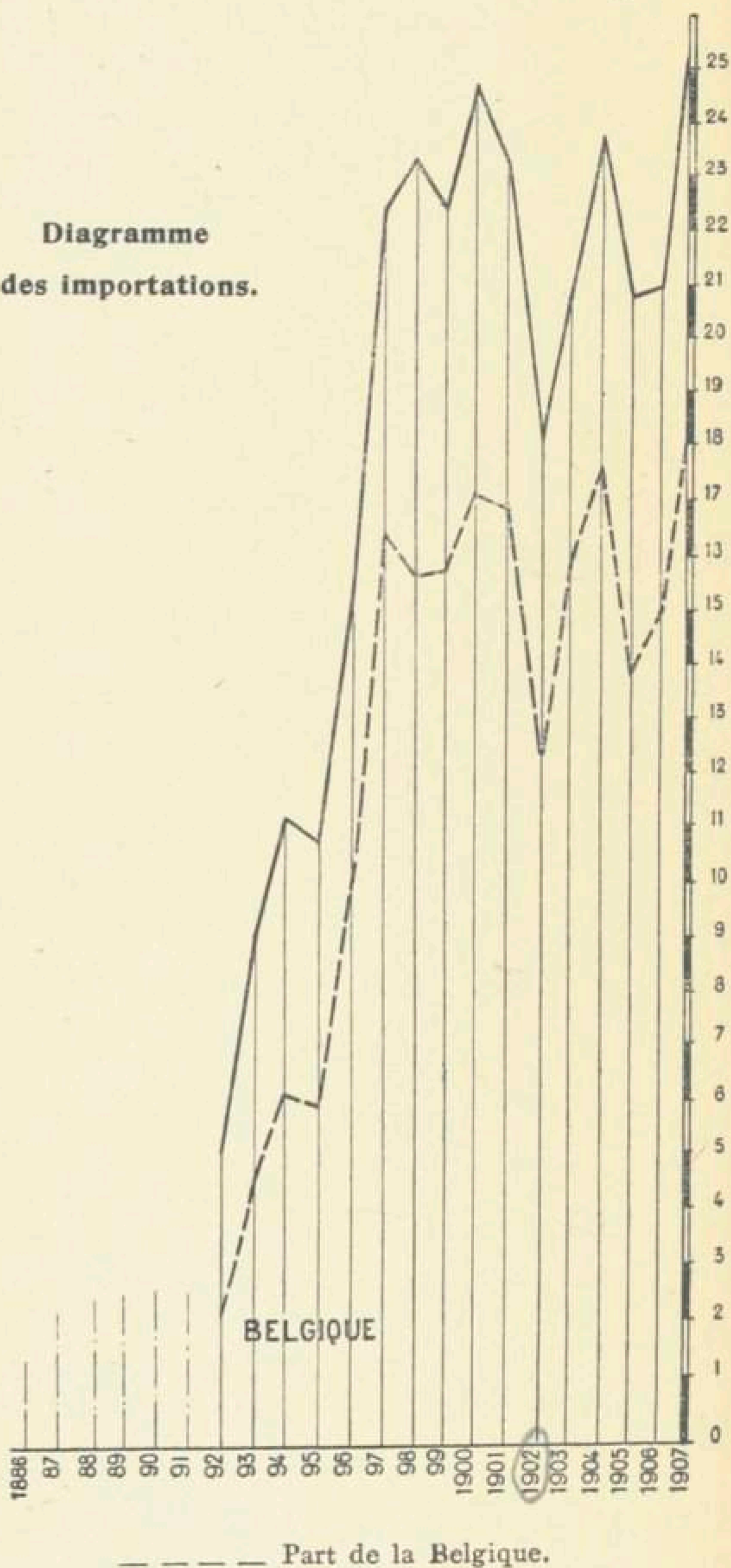
marché, aux couleurs éclatantes; certaines peuplades apprécient cependant les étoffes de bonne qualité.

Les perles constituent une monnaie des plus répandue et dont les variétés demandées diffèrent encore une fois avec les régions.

Le fil de laiton coupé en morceaux (Mitako), le sel, la bimbeloterie, les cauries, la ferblanterie, les fusils à silex, etc., achèvent de former les principales marchandises d'échange.

L'outillage de la colonie exige principalement du matériel de chemin de fer et de navigation, des matériaux de construction, de campement, d'exploitation de mines, des mar-

Diagramme  
des importations.



chandises agricoles, des métaux ouvrés, etc. Les denrées alimentaires destinées aux agents et aux colons entrent aussi pour une large part dans les importations.

### *Conclusions.*

A l'encontre de la métropole on peut dire qu'une colonie du genre de celle qui nous occupe est en pleine santé économique quand elle exporte beaucoup de matières premières et qu'elle importe beaucoup de produits manufacturés. Est-ce le cas pour le Congo? La nature des marchandises échangées nous permet de voir, citées à la sortie, toutes les richesses d'un pays tropical en voie de développement; à l'entrée, tous les matériaux nécessaires à l'outillage d'une colonie naissante en pleine activité organisatrice. La comparaison avec les statistiques des années antérieures fait constater, à l'exportation, la substitution progressive à l'ivoire de produits agricoles d'une exploitation constante comme le caoutchouc, l'huile de palme, les noix palmistes, le cacao; elle montre la progression des importations des tissus, du sel et des verroteries, au détriment de celles de l'alcool et des armes à feu.

Enfin, il ressort de l'examen de la part relative des divers pays dans ces échanges que seules, ou à peu près, les nations coloniales y prennent part et qu'une fois de plus le commerce suit le pavillon. La Belgique qui, dans les premiers temps, y figu-

rait à peine s'y voit représentée actuellement pour la plus large part.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les diagrammes (pages 398 et 400) pour constater la progression du commerce congolais. De 13 millions en 1892 il s'est élevé à 41 millions en 1897 et à 106 millions en 1906.

Cette progression extraordinaire montre qu'il est permis d'augurer favorablement de l'avenir.

---